

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERIGORD NONTRONNAIS



## Bulletin Intercommunal 2019

# EDITO



Si la **Communauté de Communes du Périgord Nontronnais** est connue de la plupart d'entre nous, son action au quotidien reste floue.

Les Communautés de communes créées par la loi du 6 février 1992, revisitées par la loi NOTRe, associent des communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Elles exercent en lieu et place des communes membres, des compétences que les communes lui transfèrent. Cela veut dire que le législateur a souhaité que plusieurs compétences soient mises en commun pour concerner tous les habitants d'un territoire et avoir une plus grande efficacité.

**Il existe 3 types de compétences :**  
**obligatoires, optionnelles et facultatives**  
qui vous seront déclinées dans ce bulletin avec ce qui a été retenu comme étant d'intérêt communautaire.

C'est à partir de ces règles que les délégués des communes constituant le conseil communautaire, ont défini des actions importantes pour le développement du territoire et le mieux-être des habitants.

Toutes ces compétences s'exercent sur l'ensemble du territoire et au profit de tous les habitants ; leur intégration à la communauté de communes a nécessité de nombreuses discussions, chacun devant, ici abandon-

ner une compétence, là bénéficier d'une autre, disons tout simplement apprendre à travailler ensemble.

Alors réunir **28 communes** représentant **42 délégués**, est un excellent exercice d'humilité pour aboutir à un programme d'actions.

Cela a été possible grâce à l'intelligence collective et avec un bon sens partagé. Il a fallu apprendre à se connaître et à se faire confiance.

Nous sommes en mesure de dire que la Communauté de communes, aujourd'hui, est en bon ordre de marche :

- elle gère son budget avec rigueur.
- elle exerce ses compétences afin que les habitants en bénéficient pleinement.
- elle a adopté un programme ambitieux d'investissements sur les 5 ans à venir.
- elle a lancé la réflexion sur un projet de territoire à moyen et long terme.

Ce document, par sa diversité et sa richesse exprime bien l'activité de la Communauté et le travail de vos élus qui ont constamment la volonté à la fois de préserver leur commune et de construire un avenir pour l'ensemble des habitants.

En terminant je veux particulièrement remercier le personnel qui s'implique quotidiennement à nos côtés ainsi que les Vice-Présidents qui animent ces commissions. Ils ont fait preuve de rigueur et quelques fois d'audace, ce qui n'est pas si fréquent dans ce monde tourmenté.

Marcel RESTOIN, Président

## **ACTION SOCIALE** (P 30 À 32)

- ◆ Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- ◆ Maisons de santé pluridisciplinaires
- ◆ Offre de soins
- ◆ Logements sociaux intercommunaux

## **ECONOMIE ET TOURISME** (P 6 À 9)

- ◆ Développement économique
- ◆ Zones d'Activités Economique (ZAE)
- ◆ Participations et soutiens : trajectoires, Mission Locale, IRISCOPE, Périgord Numérique (P 34)
- ◆ Offices de tourisme intercommunaux
- ◆ Sites touristiques

## **AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

- ◆ Plan Local d'Urbanisme (PLUi) (P 3)
- ◆ Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) (P 4)
- ◆ Schéma Routier et Voirie d'Intérêt Communautaire (P 18-19)
- ◆ Participation financière aux aménagements des traverses de bourg
- ◆ Aire d'accueil des gens du voyage (P 4)

## **HABITAT**

- ◆ Service urbanisme (P 33) ◆ OPAH (P 25)
- ◆ Déchets ménagers (P 10)

## **ENVIRONNEMENT** (P 11 À 17)

- ◆ Eau potable et Assainissement
- ◆ Gestion des eaux pluviales
- ◆ GEMAPI et rivières ◆ Pistes forestières
- ◆ Flow Vélo- Voie Verte ◆ PDIPR

## **ENFANCE ET JEUNESSE** (P 26 À 29)

- ◆ Accueils de Loisirs sans hébergement (Nontron, Busserolles, St Pardoux la Rivière)
- ◆ Adolescents et projet citoyen
- ◆ Education à la citoyenneté (projet handicap)
- ◆ Garderies Périscolaires
- ◆ Crèche
- ◆ Relais Assistantes Maternelles (RAM) + LAEP

## **SPORT ET CULTURE**

- ◆ Piscine, stades, Agorespace, bases de loisirs (P 24)
- ◆ PEMA (P 22), Bibliothèques (P 20), Médiathèques, Cinéma (P 21), Conservatoire de musique (P 34)
- ◆ Soutiens aux associations (P 35)
- ◆ Manifestations à rayonnement intercommunal (P 23)

## **SERVICES MUTUALISES**

- ◆ Services techniques, Urbanisme, Défense Incendie (P 33)
- ◆ Ressources Humaines (P 3)

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (CCPN) a été créée le 1er janvier 2017, suite à la fusion de la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais et de la Communauté de Communes du Haut Périgord. Le bureau est composé d'un Président, de 8 vice-présidents et de 3 membres.

**Président:** Marcel RESTOIN

**Pascal Bourdeau :** culture, communication, évènementiel, éducation populaire, relations avec le Département et la Région, équipements sportifs

**Michel Combeau:** pistes forestières, PDIPR, vélo route / voie verte, schéma routier intercommunal

**Guy Lastère:** finances, contrôle de gestion, suivi de projets

**Gérard Savoye:** développement économique et touristique

**Pierre Peyrazat:** petite enfance, enfance, communication

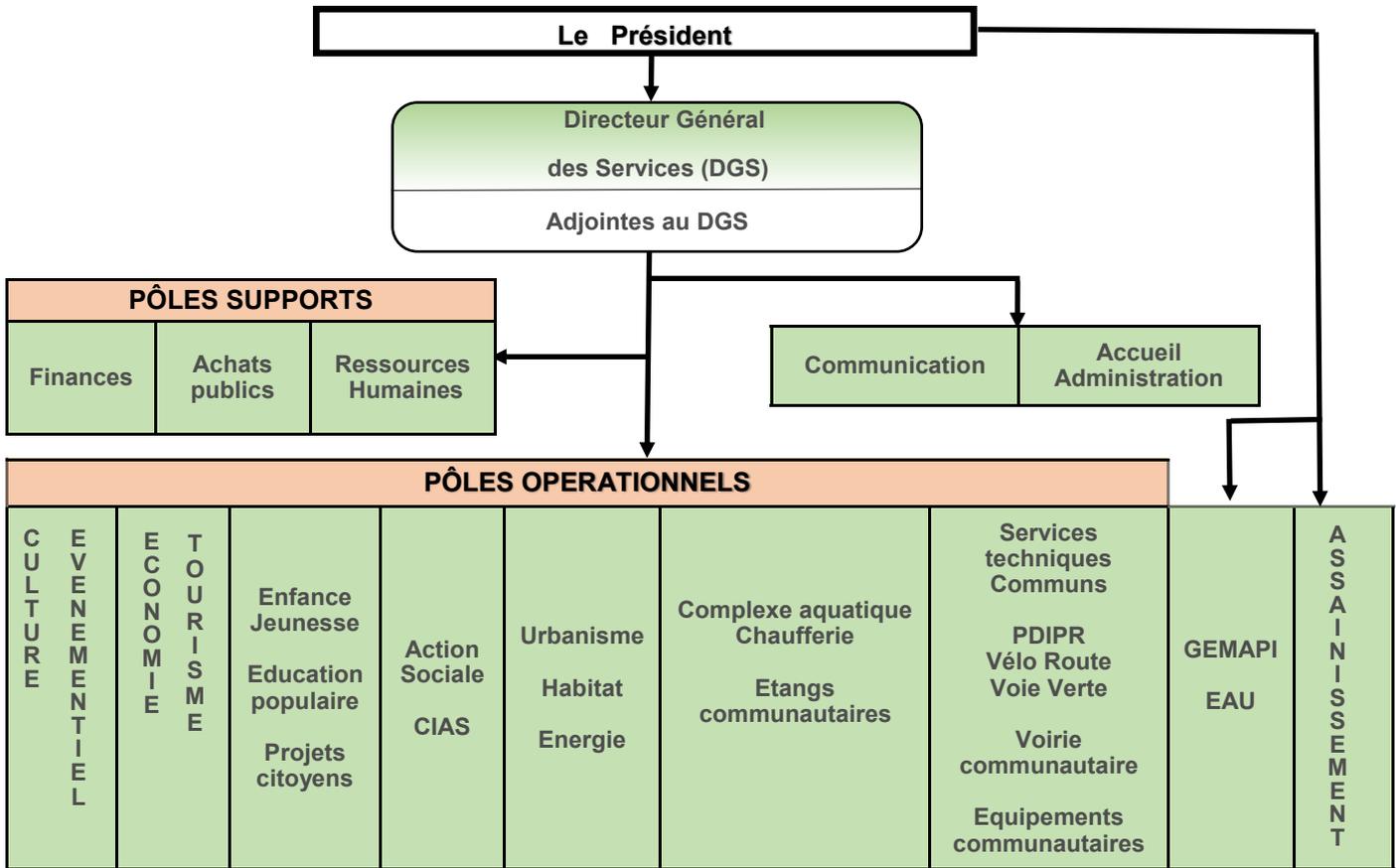
**René Lalisou:** action sociale, ressources humaines

**Francine Bernard:** logement, habitat, OPAH, aménagement de l'espace (urbanisme PLUi, SCOT)

**Alain Lapeyronnie:** eau et assainissement, GEMAPI, environnement

**Bureau élargi :** Pierre Viroulet, Maurice Combeau, Jean-Pierre Porte

**Organigramme hiérarchique et fonctionnel des services de la CCPN**



15 319 habitants

28 communes

25 communes avec le transfert des adjoints techniques à la CCPN

Administratif 9 agents	Stades 3 agents	Assainissement 8 agents	Technique 46 agents
Urbanisme 2 agents	Offices de Tourisme 4 agents	Eau 2 agents	Enfance et Jeunesse 28 agents
<b>Les Ressources Humaines : 137 agents dont 8 temps partiel, 2 mi-temps répartis dans les services ci-contre.</b>	PEMA 4 agents	Complexe Aquatique 8 agents	Crèche RAM 14 agents
	Cinéma 3 agents	Bibliothèques 4 agents	OPAH 2 agents

# COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1 à 3 du II de l'article Premier de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi

**Dans le cadre de la compétence : « Harmonisation, Elaboration, Révision et Modification des documents d'urbanisme et Elaboration et suivi du PLUi, SCoT », la communauté de communes du Périgord Nontronnais assure le suivi des 23 cartes communales et 4 Plans Locaux d'Urbanisme présents sur le territoire.**

Actuellement 3 cartes communales sont en cours de révision, ( durée de procédure d'environ 13 mois) et 5 procédures de modification des PLU communaux seront achevées courant 2019.

La communauté de communes du Périgord Nontronnais envisage de lancer l'élaboration d'un PLUi. Il s'agit **d'un document d'urbanisme et de planification à l'échelle intercommunale** qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire sous l'angle de plusieurs politiques : habitat, déplacements, agriculture, espaces naturels, économie, tourisme, équipements...

L'élaboration d'un PLUi suppose de s'interroger sur le développement du territoire dans les 10/15 prochaines années, afin de bâtir un projet d'aménagement et de développement durables, dans lequel, chacune des communes de la communauté de communes du Périgord Nontronnais s'inscrira, tout en préservant ses spécificités.

Outre la formalisation d'un projet de territoire par des règles d'utilisation des sols (document réglementaire qui définira les zones constructibles à vocation d'habitat, d'économie, de tourisme, les zones agricoles et naturelles...), le PLUi veille à mettre en place les leviers de redynamisation du territoire.

Le PLUi viendra remplacer les 27 documents d'urbanisme communaux en un document unique, pour garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente. **Ces documents resteront néanmoins en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi.**

### Les principales étapes de la démarche

9 mois	6 mois	12 mois	18 mois
1	2	3	4
Diagnostic de territoire	Projet de territoire (PADD)	Règles d'urbanisme (règlement, OAP, POA, zonage)	Validation
<i>Photographie du territoire</i>	<i>Orientations de développement. Quel projet pour le territoire d'ici 10-15 ans?</i>	<i>Traduction réglementaire des orientations du PADD déterminant « où, quoi, comment construire ? »</i>	<i>Enquête publique, consultation des personnes publiques associées, approbation du PLUi par le conseil communautaire</i>
← Démarche participative et de concertation + Evaluation Environnementale →			

### Le contenu du dossier de PLUi

- **Rapport de présentation** : diagnostic, évaluation environnementale, explication et justification des choix retenus.

- **Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** : expose le projet politique du territoire de la communauté de communes.

- **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : donnent des indications sur la façon dont devront être aménagés les secteurs à enjeux forts.

- **Programme d'Orientations et d'Actions (POA)**

- **Règlement écrit et plan de zonage** fixant les dispositions applicables pour chaque zone du territoire.

- **Annexes et Servitudes d'Utilité Publique.**

## Compte tenu de la compétence « Politique de l'Habitat » de la communauté de communes du Périgord Nontronnais, le PLUi vaudra Programme Local de l'Habitat ( PLH ).

Le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parc public/privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques).

A partir d'un diagnostic de la situation existante, ce programme définit des objectifs à atteindre, notamment

l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée entre les communes qui composent le territoire. Outre les besoins en logement, ce document doit favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain.

Le PLH se doit d'intégrer un Programme d'Orientations et d'Actions (POA) détaillé par commune et/ou par secteur, qui indique le nombre de logements, les besoins, la typologie, les moyens fonciers, l'échéancier...

## Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT

Le SCoT est la traduction spatiale des politiques mises en place pour répondre aux enjeux et objectifs d'un développement durable du territoire. Il définit ainsi les grandes actions à mener pour développer le territoire dans les années à venir (horizon à 15 – 20 ans) afin de concilier développement de notre territoire et préservation de l'identité du Pays Périgord Vert.

Le SCoT est à la fois une démarche politique et un outil de planification juridique. C'est un document d'urbanisme dont le contenu, les objectifs et la portée sont définis par le code de l'urbanisme. Il est associé de droit, en tant que personne publique à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, mais aussi des SCoTS voisins à travers l'émission d'avis.

Il définit également de grandes orientations sur des thématiques aussi diverses que l'habitat, le développement économique, la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, les transports, l'environnement, etc. en respectant les principes du développement durable.

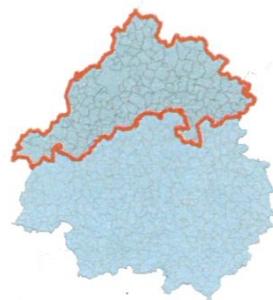
Le SCoT Périgord Vert est élaboré par un syndicat mixte qui est en charge de son suivi.

Ce Syndicat Mixte a pour vocation principale de porter la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Vert mais aussi de l'appliquer et de l'évaluer. Afin de garantir son bon fonctionnement, les communautés de communes versent une cotisation annuelle de 1,50 euros par habitant au syndicat.

Le périmètre du SCoT du Périgord Vert a été arrêté le 30 décembre 2015.

Il comprend 6 communautés de communes et 83 574 habitants pour 150 communes et 3 024 km<sup>2</sup>.

La durée d'élaboration du SCoT Périgord Vert est prévue sur 5 ans (du 22 février 2017 à février 2023).



## Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Pour faire face aux obligations définies dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la communauté de communes est dans l'obligation de réaliser une aire d'accueil depuis le 1er janvier 2017 (Loi NOTRe du 7-8-2015 et loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté).

Ce schéma est élaboré et approuvé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental.

Pour notre communauté de communes (et cela afin de permettre d'assurer le droit constitutionnel de stationnement), un terrain « désigné » pour des séjours de courte durée est préconisé pour répondre à des passages ponctuels et permettre la halte des familles de voyageurs.

Dans ce schéma, l'analyse des stationnements illicites révèle en principal une problématique d'aménagement de terrains de petits passages. C'est le cas pour notre Communauté de communes, car en effet, tous les ans, pendant cinq à six semaines, du 10 juillet au 15 août,

nous avons le passage de 3 ou 4 groupes de familles de gens du voyage.

L'aménagement d'un terrain de petit passage doit permettre l'accueil de 5 à 10 caravanes principales maximum (une famille a environ 4 caravanes), soit une surface d'environ 800 à 2000 m<sup>2</sup>. Il doit être doté d'une alimentation en eau potable, d'une alimentation en électricité (compteurs provisoires ou forains) et d'1 bloc sanitaire collectif.

Actuellement, la commission habitat s'est réunie et a visité plusieurs terrains sur Saint Martial de Valette et Nontron.

Il est établi un coût journalier d'occupation ainsi qu'un coût des fluides collectifs qui est voté par la Communauté de communes et chaque famille des gens du voyage doit s'en acquitter.

Pour les terrains « désignés » l'autorisation est accordée pour des séjours courts de 48 h à 15 jours maximum de 1 à 4 fois par an.

# COMPETENCES OBLIGATOIRES

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

## Intérêt communautaire :

- Soutien au commerce local
- Soutien aux opérations collectives de développement du commerce et de l'artisanat

- Réalisation des études nécessaires au développement économique du territoire communautaire.

- Création d'un tissu susceptible de favoriser la mise en place d'un club d'entrepreneurs.

## Action de développement économique

- Création, aménagement, entretien, gestion et promotion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique qui sont d'intérêt communautaire.
- Etude des modalités financières et patrimoniales du transfert des ZAE existantes et le cas échéant gestion, entretien et promotion de ces ZAE.

## Soutien aux Entreprises

- Recensement des locaux professionnels vacants : mise à jour / actualisation et coordination.
- Mise en place, animation et suivi de l'opération collective de modernisation (OCM) de l'artisanat et du commerce.
- Promotion des activités économiques du territoire notamment : Coutellerie, Filière cuir, Métiers d'art et d'artisanat.
- Activité de conseils et d'aide au développement : action de promotion des « savoir-faire » locaux, par la diffusion de documents de communication et mise en œuvre de manifestations.
- Mise en place d'ateliers ou d'usines relais.
- Création de pépinières d'entreprises ou hôtels d'entreprises.
- Animation créée par les marchés de plein air : promotion – soutien.
- Soutien aux activités traditionnelles du territoire (agriculture, métiers d'art, notamment) en les inscrivant dans une dynamique territoriale.

## Soutien à l'emploi

- Action économique générale en faveur de l'emploi : information et accompagnement dans les recherches d'emploi.
- Mise en synergie et en cohérence des différents acteurs pour l'emploi et le suivi des diagnostics et actions.
- Participation à l'action de « Trajectoires » et de la Mission Locale du Haut Périgord.

## Actions en cours

- **Réhabilitation d'une friche industrielle « La baguette de bois » sur la commune de ST-FRONT LA RIVIERE.** C'est un projet d'aménagement dans le cadre d'un village d'Artisans. Cette première phase a permis la rénovation de trois bâtiments en fonction de la spécificité des activités professionnelles de trois artisans (un atelier de découpe laser, un atelier de carrosserie et un atelier de maçon).



## Missions en matière économique

- Être à l'écoute des besoins des entreprises pour aider à la recherche de solutions.
- Proposer du foncier pour le développement de projets
- Construire des partenariats efficaces.
- Orienter les demandes de conseil ou de financement.
- Accompagner les démarches de recherche de subventions.

Ces missions sont pilotées par le service de développement économique dans une démarche partenariale avec Périgord Développement, Périgord Initiative, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers, la Chambre d'agriculture, le Pays Périgord Vert, le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Contact : CCPN : 05.53.60.33.88

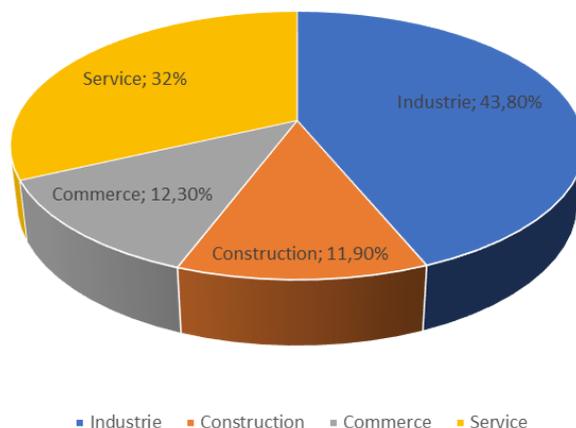
## L'économie: une affaire communautaire

### Une compétence imposée mais une volonté affirmée

Le développement économique est non seulement une compétence obligatoire de l'intercommunalité, mais surtout une volonté forte des élus communautaires d'accompagner les entreprises de la communauté de communes du Périgord Nontronnais.

La Communauté de communes est à l'écoute des besoins des entreprises et en contact avec les partenaires économiques pour faciliter la création, la reprise, l'installation et le développement des entreprises.

Graphique répartition sectorielle des salariés



La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe, a renforcé les compétences de l'échelon intercommunal en matière économique faisant des Intercommunalités et des Régions les acteurs privilégiés du développement économique.

La Loi NOTRe a notamment transféré au 1er janvier 2017 l'ensemble des zones d'activités économiques aux Intercommunalités.

## ZONES ECONOMIQUES



## Le tourisme : compétence obligatoire au sein de la collectivité

### L'Office de Tourisme du Périgord Nontronnais

La **Commission Tourisme de la CCPN** est composée de **15 membres** dont le vice-président.

Les élus de la Commission Tourisme ont voté le statut associatif pour la gestion de l'Office de Tourisme.

Le bureau de l'**Association** est composé de **3 collèges** :

- des élus
- des socio-professionnels
- de la société civile.

Chaque collège comprend 4 membres.

**Les 4 agents sont mis à disposition** de l'association de l'Office de Tourisme : 2 agents à 35h par semaine à Nontron, 1 agent à Piégut à 35 h et 1 agent à Varaignes à 20 h.

### Quelques chiffres en 2018

16 355 touristes accueillis dans les 4 bureaux

12 000 € de Taxe de Séjour (au 07/03/19)

### Missions d'un Office de Tourisme

- Accueil
- Promotion
- Information
- Animation d'un réseau de prestataires

Ces missions dites « **obligatoires** » sont inscrites dans le Code du Tourisme (Article L133-3).

L'Office de Tourisme peut se voir confier d'autres missions, dites « facultatives », comme la création et la gestion d'une boutique, l'évènementiel, la gestion d'équipements touristiques, la commercialisation... si les moyens dont dispose l'Office de Tourisme le permettent.



**La Communauté de Communes et la commune de Nontron ont validé le projet de déplacement de l'Office de Tourisme de Nontron sous la halle de la mairie en 2019.**

### Nontron



Avenue du Général Leclerc - 05.53.56.25.50  
ot.nontron@wanadoo.fr  
www.tourisme-nontron.fr

Ouvert toute l'année  
lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h  
samedi : 9h-12h30

### Piégut Pluviers



1, place de l'Eglise - 05.53.60.74.75  
othp.piegut24@orange.fr  
www.perigordverttourisme.com -  
www.tourisme-nontron.fr

lundi : 13h30-17h  
mardi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h  
samedi : 9h-12h30 / 13h30-17h

### Varaignes



Le Château Communal - 05.53.56.35.76  
ot.varaignes@orange.fr  
www.tourisme-nontron.fr

lundi, vendredi et samedi : 14h-17h

### St Pardoux la Rivière



Rue du Puits de la Barre - 05.53.56.25.50  
ot.nontron@wanadoo.fr  
www.tourisme-nontron.fr

Ouvert en juillet-août

Les horaires d'ouverture des 4 bureaux sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.

## Actions réalisées par l'Office de Tourisme

### • Installation d'un réseau de bornes WiFi Territorial



Le logo signifie qu'une connexion internet en WiFi est possible. Il suffit de renseigner son adresse mail et d'accepter les CGU (Conditions Générales d'Utilisation).

Les **26 bornes** présentes sur le territoire sont situées à : Abjat-sur-Bandiât, Augignac, Busserolles, Champniers-et-Reilhac, Champs-Romain, Connezac, Haute-faye, Javerlhac-et-la-Chapelle-St-Robert, le Bourdeix, Lussas-et-Nontronneau, Milhac-de-Nontron, Nontron (OT, Mairie et étang des Nouailles), Piégut-Pluviers, St-Barthélémy-de-Bussière, St-Estèphe, St-Front-le-Rivière, St-Front-sur-Nizonne, St-Martial-de-Valette (Mairie et Centre aquatique), St-Saud-Lacoussière (bourg et étang de la Gourgousse), Savignac-de-Nontron, Soudat et Varaignes.

### • Réalisation et mise à jour de la brochure des hébergements

### • Création d'un guide touristique en Périgord Nontronnais

### • Création de plans de ville Nontron et Piégut-Pluviers au recto et CCPN au verso

### • Parcours de géocaching avec Terra Aventura à Piégut

### • Mise à jour de toutes les brochures et documents touristiques des partenaires (Périgord Découverte, Dordogne en Famille, Guide des Loisirs de Pleine Nature (CDT), dépliant des sentiers de randonnées du canton de St-Pardoux-la-Rivière...)



Étang de la Gourgousse  
à St Saud Lacoussière



Étang des Nouailles à Nontron

## Projets pour 2019 par l'Office de Tourisme

### • Participation à l'Appel à Projet NOTT (Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques) de la Région avec le Grand Périgoux basé sur 4 axes :

- Accompagner et professionnaliser les acteurs
- Qualifier l'offre touristique
- Définir une stratégie numérique
- Améliorer et qualifier l'accueil touristique, soutenir les Office de Tourisme dans leurs missions

### • Participation à la réflexion sur la mise en place d'un parcours touristique sur la commune de Nontron avec la Mairie de Nontron et la société « Botte de Paille »

### • Participation à la promotion de la Flow Vélo (voir p17) et à la labellisation des prestataires « Accueil Vélo »



### • « Eté Actif » avec le Conseil Départemental de la Dordogne : Programme d'activités sportives de pleine nature

### • Organisation de la saison touristique

### • Mise à jour du site internet

[www.tourisme-nontron.fr](http://www.tourisme-nontron.fr)



## Quelques sites touristiques :



Agorespace à St Front la Rivière

# COMPETENCES OBLIGATOIRES

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

## St Front sur Nizonne

05.53.56.63.83

Horaires d'ouverture:  
du lundi au vendredi 8h-16h  
samedi: 8h-12h

## Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères a son siège à

St Front sur Nizonne :  
Les Bois des Charrets  
05.53.56.20.52

[smctom.nontron@wanadoo.fr](mailto:smctom.nontron@wanadoo.fr)

Cette collectivité dessert **59 communes** représentant **27 700 habitants** (environ 35 000 habitants pendant la période estivale).

**36 agents** sont affectés à la collecte, aux déchèteries, à l'entretien, au transport et à l'administratif.

Le SMCTOM possède **5 déchèteries** : St Front sur Nizonne, St Pardoux la Rivière, Piégut-Pluviers, Vieux Mareuil et Brantôme.

Les déchets sont évacués par :

3 ensembles camion-remorque.

1 camion grue plus remorque est affecté à la collecte et la livraison du verre qui est acheminé sur le site de la Rampinsole,

6 camions type bennes à ordures ménagères pour la collecte des déchets résiduels et des recyclables secs qui sont acheminés sur le centre de transfert du SMD3 sur le site de St Front sur Nizonne,

1 camion grue affecté à la collecte de bornes semi-enterrées actuellement qui représente 14 points de collecte sur le territoire de la CCPN (OM et RS) et 123 points pour le verre.

Le **tonnage des déchets** entrant sur le site de St Front sur Nizonne pour 2018 est de **16 100 tonnes** (pour les Communautés de communes du Périgord Nontronnais et Dronne et Belle) qui représente 581 kg/habitant.

57% de ce tonnage est recyclé ou valorisé en énergie.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payées par chaque foyer transite par la CCPN qui reverse au centime près cette recette au SMCTOM de Nontron pour réaliser son budget.

Aujourd'hui en Dordogne, les services publics de gestion des déchets sont majoritairement financés par la TEOM. Cet impôt local est perçu en même temps que la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative de l'habitation.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 impose, à l'horizon 2025, de réduire de 50% la part des déchets ménagers à l'enfouissement (sacs noirs).

Pour y parvenir, les élus périgourdins ont décidé de remplacer la TEOM par la redevance incitative. Elle va permettre à chacun d'entre nous de mieux maîtriser sa facture de déchets et ne portera que sur les « sacs noirs ».

Le SMD3 (Syndicat Départemental des Déchets) assurera la mise en place de ce nouveau service en remplacement de la taxe actuelle, qui sera supprimée. Le nombre de personnes dans les foyers mais aussi la production d'ordures ménagères de ceux-ci seront pris en compte dans le calcul de cette redevance. Elle tiendra compte de la réelle production de déchets de chaque ménage en application du principe d'encouragement aux bons gestes de tri et se décomposera ainsi :

- un abonnement annuel au service
- un forfait de base qui comprendra un nombre de dépôts de sacs minimum
- une facturation complémentaire pour les éventuels dépassements du forfait
- des badges seront strictement personnels et serviront également à accéder aux déchèteries.



## Piégut-Pluviers

06.27.89.73.85 (gardien)  
ou 05.53.56.63.83

Horaires d'ouverture :  
mardi au jeudi 14h-18h  
vendredi et samedi 8h-12h  
Fermé le lundi



## Saint Pardoux la Rivière

06.27.78.43.28 (gardien)  
ou 05.53.56.63.83

Horaires d'ouverture :  
mardi au jeudi 8h-12h  
vendredi 14h-18h  
samedi 8h-11h45  
Fermé le lundi

# COMPETENCES OBLIGATOIRES

Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations, dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement. (GEMAPI)

Avant le 1er janvier 2018, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombaient à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités pouvaient s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en était spécifiquement responsable.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais exerce cette nouvelle compétence sur la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) et assure le suivi et la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel de Gestion sur le bassin versant Bandiat / Trieux.

A noter que sur le bassin versant de la Dronne, la CCPN a fait le choix de déléguer l'exercice de sa compétence au SRB Dronne.

## La compétence GEMAPI

Cette compétence regroupe quatre missions de l'article L211-7 du Code de l'environnement relative à la gestion de l'eau :

- 1 - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2 - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ces cours d'eau, lacs ou plans d'eau,
- 3 - La défense contre les inondations et contre la mer (dont la gestion des ouvrages de protection hydraulique),
- 4 - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

### Quels objectifs ?

La compétence GEMAPI a pour objectifs : la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et la prévention et la protection des enjeux humains contre les impacts des inondations.

L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques se traduit par des actions de gestion de la végétation de berges, de restauration de la franchissabilité piscicole, de zones humides, des plans d'eau, mais aussi l'arasement des seuils n'ayant plus d'activité anthropique afin de faciliter le transit sédimentaire

La prévention et la protection face au risque d'inondation consiste principalement sur le territoire de la CCPN à des actions d'entretien des cours d'eau et l'enlèvement d'embâcle, de sensibilisation des scolaires, de pose de repères de crue...



# COMPETENCES OPTIONNELLES

Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L2224-8

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a confié de nouvelles attributions aux collectivités.

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (CPN) a décidé d'exercer la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Les conséquences du transfert

Mutualiser efficacement les moyens techniques et financiers nécessaires, afin d'assurer une meilleure maîtrise des réseaux d'assainissement. Il permettra en outre aux services publics d'assainissement de disposer d'une meilleure assise financière, tout en ouvrant la voie à une approche globale de la gestion du service assainissement à travers une meilleure connaissance des réseaux, ainsi que de leur rendement et de leur gestion, favorisant ainsi l'amélioration des niveaux de services rendus aux usagers

## Le territoire en quelques chiffres

8 agents  
6200 installations ANC  
26 stations d'épuration  
2467 abonnés AC  
51 postes de relèvement  
67 Km de réseaux de collecte



Le service assainissement, basé au Bourdeix, fournit des informations et des conseils techniques, administratifs et réglementaires à tous ceux lui en faisant la demande.



Chaque jour, vous utilisez de l'eau pour la vaisselle, la douche, les toilettes... qui doivent être traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Si vous n'êtes pas relié à un réseau public d'assainissement collectif, **une installation d'Assainissement Non Collectif (ANC) est obligatoire.**

## L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 1 Collecte

Toutes les eaux usées de l'habitation : wc, cuisine, salle de bain, machine à laver, évier...



### 2 Prétraitement

Fosse toutes eaux ou fosse septique + bac dégraisseur permet de décanter les particules solides et les graisses

### 3 Traitement et dispersion

L'infiltration des eaux dans le sol ou dans un massif de sable permet d'éliminer la pollution restante par l'action des micro-organismes qui y sont présents de façon naturelle

## Les différents contrôles

Afin de garantir la sécurité des personnes, la salubrité publique et aussi la préservation de la qualité des eaux, le service est chargé :

- du contrôle de bon fonctionnement des installations existantes
- du contrôle dans le cadre des ventes des immeubles.

### Dans le cadre des travaux

- contrôle de la conception et de l'implantation des ouvrages (validation du projet)
- contrôle de la réalisation des installations neuves.

### Nos conseils pour un engagement réfléchi !

N'hésitez pas à réaliser une étude de sol avant le dépôt d'un certificat d'urbanisme ou d'un permis de construire. Celle-ci doit être présentée afin d'obtenir la certitude de la faisabilité de l'assainissement conformément à la législation en vigueur.

**Le permis de construire peut être refusé si la réalisation d'une filière d'assainissement non collectif est impossible après le résultat de l'étude de sol.**

## L'entretien des installations

La vidange doit être réalisée par un vidangeur agréé.

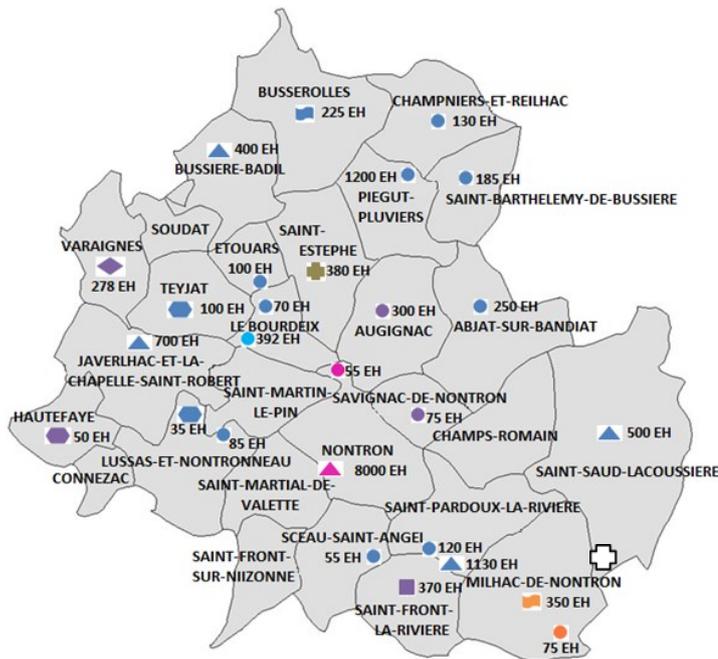
## L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il assure quant à lui une mission de contrôle des raccordements au réseau public, de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées, ainsi que de l'élimination des boues produites.

### Le territoire de la CCPN

Carte de la répartition des stations d'épuration sur le territoire de la CCPN

26 Stations (35 Eq/hab à 8000 Eq/hab) sur le territoire de la Communauté de communes :



- UTMV (Unité de Traitement de Matières de Vidanges)
- Station gérée par la nouvelle Régie Assainissement
- Station gérée par la Régie Assainissement (ex Side)
- Station gérée par SUEZ environnement
- Station gérée par le département (entretien SIDE)
- Station gérée par SOGEDO
- + Station Billon (Expérimentation ATD SATESE)
- △ Station Boue Activée
- Station Décanteur digesteur + Filtre à sable
- ◇ Station Décanteur digesteur + Filtre bactérien + Clarificateur
- Station Filtre planté de roseaux
- ⬡ Station Fosse toutes eaux + Filtre à sable
- ⬢ Station d'épuration Lagune



## Le raccordement au réseau d'assainissement

Le raccordement au réseau d'assainissement se décompose en deux parties distinctes : partie publique (branchement) et privée (installations intérieures d'assainissement).

La limite physique est constituée par un dispositif de visite et de désobstruction, le tabouret.

### ➤ Objectifs de la vérification

- Vérifier la bonne évacuation des eaux usées
- Prévenir les dysfonctionnements pouvant porter atteinte au milieu naturel
- Prévenir les dysfonctionnements pouvant entraîner des débordements du réseau par temps de pluie.

## Etablissement d'une attestation de conformité

### ➤ La conformité du branchement dépend de :

- du bon raccordement de l'ensemble des eaux usées vers le réseau de collecte,
- l'absence de collecte d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement,
- l'existence et l'accessibilité à un dispositif de visite et de désobstruction en limite de propriété (boîte de branchement).

### ➤ La conformité des installations intérieures d'assainissement dépend de :

- la séparation des eaux usées et pluviales sous domaine privé,
- la protection des installations intérieures contre le reflux,
- la présence de siphons sur les installations sanitaires,
- la présence et l'entretien d'installations de prétraitement du rejet (séparateur à hydrocarbure, bac à graisse.)

### Pour toutes questions relatives à l'assainissement :

**CCPN - Régie Assainissement**  
**Le Moulin Ruiné 24300 LE BOURDEIX**

du lundi au vendredi  
de 8h30-12h / 13h30-17h

Tel : 05 53 56 25 58  
secretariat@side-reg-nontron.com

### Attention :

Les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réhabilitation des assainissements individuels sont supprimées dans le 11ème programme 2019/2024.

# COMPETENCES OPTIONNELLES

## EAU :

le Service Intercommunal Des Eaux de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

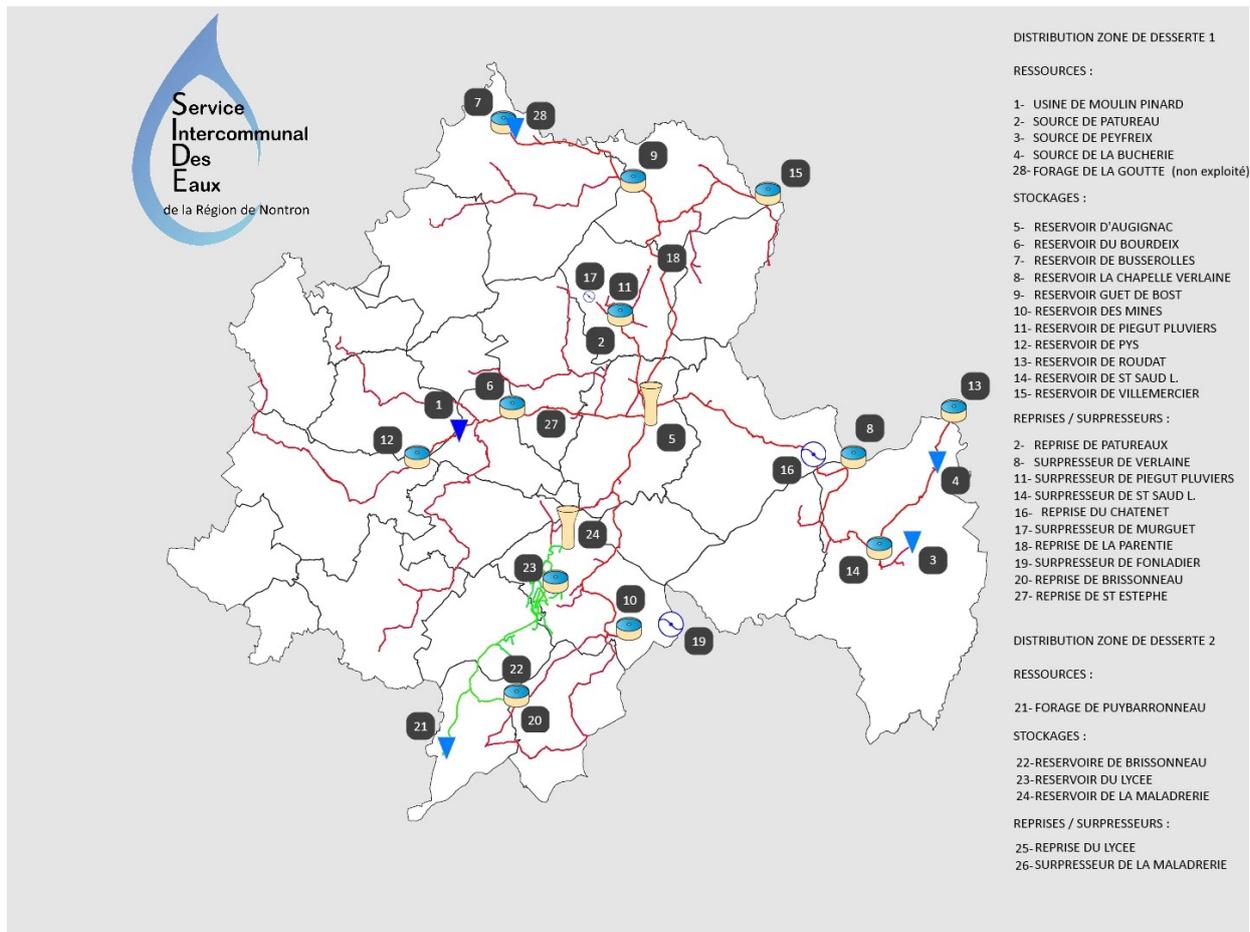
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais a fait le choix d'exercer la compétence Eau Potable, entraînant la dissolution du Syndicat Intercommunal créé en 1962 connu de tous.

## Ses compétences

**Produire, transporter et alimenter** en eau potable les communes de Abjat sur Bandiat, Augignac, Busserolles, Bussière-Badil, Champniers Reilhac, Champs-Romain, Etouars, Javerlhac-la-Chapelle-St-Robert, Le Bourdeix, Lussas et Nontronneau, Piégut Pluviers, Savignac de Nontron, Sceau St Angel, Soudat, Saint Barthélémy de Bussière, Saint Estèphe, Saint Front sur Nizonne, Saint Martial de Valette, Nontron, Saint Martin le Pin, Saint Saud Lacoussière, Teyjat, Varaignes.

Cette eau provient principalement de la retenue d'eau du **Moulin de Pinard** qui dessert **environ 80%** de la population du territoire et de différentes ressources souterraines pour le reste.

*Pour Information: Connezac et Hautefaye adhèrent au Syndicat des Terres Blanches, Milhac de Nontron, St Front la Rivière, St Pardoux la Rivière et une partie de St Saud à celui de la Chapelle Faucher.*



Les sociétés SAUR et SUEZ ont la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le service garde quant à lui la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Sur la zone de desserte SAUR, l'eau est distribuée à **6104 abonnés** et, sur la zone de desserte SUEZ Environnement, l'eau est distribuée à **1896 abonnés** principalement sur Nontron et Saint Martial de Valette.

Dans un souci permanent d'amélioration, le **SIDE** Nontronnais a été un des premiers services de distribution d'eau potable de la Dordogne à obtenir en 2005 la certification **Qualité-Sécurité-Environnement**, certification renouvelée jusqu'à aujourd'hui.



L'eau distribuée par le **SIDE** provient principalement de la station de production du Moulin de Pinard à partir de l'eau de la retenue du même nom. Le SIDE vend une partie de cette eau à des collectivités voisines.

Il dessert en eau potable les 8000 abonnés de ses 23 communes adhérentes pour une production annuelle d'environ 1000000m<sup>3</sup> et une consommation des foyers d'environ 750000m<sup>3</sup>.

Son réseau de distribution principal de 715 km de canalisations inclut 11 stations de surpression et 14 réservoirs et châteaux d'eau.

Avec un indice linéaire de perte inférieur à 0,8 m3/j/km en milieu rural et 1,2m3/j/km en milieu urbain, il est considéré comme bon selon les critères de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

## Les missions de la Régie de l'Eau du Service Intercommunal des Eaux

### Ses projets :

Grâce à un budget d'investissements de plus de 4 725 000 € sur les trois prochaines années, le SIDE souhaite pérenniser les installations de production et de distribution d'eau potable existantes. Ce budget permettra aussi la mise en place de nouveaux équipements pour garantir le respect des normes sanitaires en perpétuelle évolution et améliorer le goût et la qualité de l'eau distribuée.



### Un service clients disponible à toute heure

De 8 heures à 18 heures, les chargés de clientèle de SAUR et SUEZ répondent aux clients.

Un renseignement, une question sur la facture d'eau, une demande, de branchement, une fuite, composez le :

**05 53 54 60 38 (SAUR) ou 09 77 40 84 08 (SUEZ).**

Avant 8h00 et après 18 heures, ce même numéro permet de joindre le service d'urgence.

## De nombreuses actions sont programmées :

- **Poursuite** de la mise en place de compteurs de sectorisation entamée en 2005 pour optimiser et intensifier les efforts faits en matière de recherche de fuites sur le réseau.
- **Mise en place** de stabilisateur de pression afin de réduire la pression dans les réseaux et ainsi limiter les casses et les fuites,
- **Création** de stations d'alertes sur les cours d'eau alimentant le plan d'eau de Moulin Pinard afin d'anticiper tout risque de pollution,
- **Poursuite** du programme de réfection des ouvrages vieillissant, réservoir, surpresseur, usine...
- **Poursuite** d'un important programme annuel de renouvellement et de renforcement des canalisations,
- **Extension** du réseau pour faire face au développement de l'habitat.



## Une qualité sans faille

Gestionnaire du SIDE de la région de Nontron, SAUR et SUEZ garantissent la qualité de l'eau distribuée. En plus des analyses réglementaires et du contrôle sanitaire de l'ARS, elles réalisent chaque jour ses propres contrôles. Le taux de chlore, par exemple. En le suivant de près, SAUR et SUEZ complète la chloration à dose homéopathique quand il le faut pour respecter les taux en vigueur, sans excès.

## Une équipe de terrain

Une équipe de techniciens gère et entretiennent les ouvrages : stations de production, stations de surpression et ouvrages de stockage.

Elle gère les réseaux et traque les fuites afin de garantir un service de proximité, de rapidité et de qualité.

## Des experts dans tous les domaines techniques

Les techniciens s'appuient sur les spécialistes (chimistes, électromécaniciens, monteurs soudeurs...) et les moyens techniques du centre Corrèze Périgord et de Saur France région Sud-Ouest.

### Un m<sup>3</sup> - 1.000 l,

coûte 2,59 € au consommateur, soit le prix de 2 tasses de café dans un bar, 3 l de lait, 3 baguettes de pain, 10 cigarettes...

c'est aussi 3,5 bains ou ... 30 douches, 100 ou 1000 brossages de dents selon que l'on laisse couler l'eau ou pas, 100 ou 333 chasses d'eau tirées, selon le modèle de chasse... En un an, un robinet qui fuit goutte à goutte fait gaspiller 30 à 40 m<sup>3</sup> d'eau, un mince filet d'eau représente en un an 130 m<sup>3</sup>, une chasse d'eau qui fuit, c'est jusqu'à 200 m<sup>3</sup> qui peuvent être perdus.

#### SIDE

Le Moulin Ruiné,  
24300 Le Bourdeix  
Tél. : 05 53 56 25 58

#### SAUR

Le Moulin Ruiné,  
24300 Le Bourdeix  
Tél. : 05 53 54 60 38

#### SUEZ

24000 Périgueux  
Tél. : 09 77 40 84 08



# COMPETENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

## Intérêt communautaire :

- Création et entretien des pistes forestières selon la liste jointe en annexe.
- Politique thermique des bâtiments intercommunaux via le pack énergie SDE notamment.
- Entretien et valorisation des sentiers de randonnée ouverts et balisés, inscrits au Plan départemental de randonnées et qui font l'objet d'un schéma
- Création, entretien et valorisation de la vélo route voie verte, Flow Vélo.

## PDIPR

Le PDIPR ou Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées a été mis en place par le Conseil Départemental de la Dordogne avec pour principal objectif de tisser un réseau de cheminements entretenus et balisés tout en sauvegardant les chemins ruraux de notre territoire.



La CCPN compte plus de **600 kms** de chemins inscrits au PDIPR et cartographiés sur 3 plans guides distincts :

- plan guide du Pays Nontronnais : 300 kms
- plan guide de Piégut Pluviers : 190 kms
- plan guide de ST Pardoux la Rivière : 130 kms.



Chaque commune dispose d'un panneau d'appel, départ des itinéraires, rappelant les boucles locales ainsi que l'ensemble du PDIPR des communes avoisinantes.

Les boucles sont reliées entre elles par des liaisons permettant ainsi de passer d'une commune à l'autre et ainsi découvrir la beauté et la diversité des paysages de notre territoire.



L'entretien de ces chemins est réalisé par les communes membres et ce, au minimum, 2 fois par an afin de proposer aux usagers un service de qualité. Chaque plan guide est disponible aux différents offices de tourisme de notre communauté de communes.



Véritable outil de tourisme pour notre territoire, la randonnée, sous toutes ces formes, est devenue l'une des activités les plus demandées par les touristes ainsi que par nos administrés nécessitant ainsi de notre part une attention toute particulière pour garder en état ces cheminements.

## La Flow Vélo Le tourisme à vélo « qu'es aequo » ?

Il est important de rappeler que la France est la 2<sup>ème</sup> destination mondiale pour le tourisme après l'Allemagne et la 1<sup>ère</sup> destination programmée par les tours opérateurs spécialisés dans les séjours à vélo.

**1€ d'investi dans les véloroutes et voies vertes = 1€ de retombées économiques dans l'année qui suit.**

Les touristes à vélo dépensent bien davantage que les touristes moyens à savoir 70€/jour contre 50€/jour.

La **Flow Vélo** est un itinéraire vélo de **290 Kms**, longeant en partie le fleuve Charente, et qui relie Thiviers à l'Île d'Aix en Charente-Maritime en passant par notre collectivité.



A l'heure actuelle le tracé nous incombant est provisoire. En effet, faisant partie du comité d'itinéraire depuis sa création en 2016 et afin de profiter pleinement de la promotion de cette véloroute, il nous a fallu trouver un itinéraire permettant de relier la voie verte de St Pardoux la Rivière à la Coulée d'Oc en Charente.

Cet itinéraire n'est pas figé (itinéraire utilisant des voies communales et départementales) et bien au contraire nous continuons à travailler avec différents propriétaires pour acheter l'ensemble des parcelles qui constituaient, il y a deçà des décennies, l'ancienne plateforme ferroviaire reliant Thiviers à Angoulême.

Nous sommes à l'heure actuelle propriétaire des 2/3 de l'ancienne voie ferrée et cette année nos efforts devraient permettre d'acquérir le reste de cette dernière afin d'envisager par la suite l'aménagement de cette voie verte sur un itinéraire accessible à tous (peu de dénivelé) et sécurisé.

## Pistes forestières de DFCI



**La Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)** vise principalement à limiter le développement des incendies dans les massifs forestiers.

**La Desserte forestière** permet l'évacuation des bois.

Un expert forestier a fait le tour des communes avec les maires pour programmer les interventions et recueillir les autorisations de la part des propriétaires de réaliser ces travaux sur leurs terrains.



## Réalisation de pistes en 2018 :

- **Piste desserte forestière à Lussas** : 2 290 m subventionnée à 74% par l'Etat/Europe et à 26% par la CCPN.
- **Piste DFCI à Sceau Saint Angel** : la 1<sup>ère</sup> de 1 700 m, la 2<sup>ème</sup> de 1 350 m. Chaque piste est subventionnée à 80% par l'Etat/Europe et à 20% par la CCPN.

## Programmation des pistes et estimation en cours en 2019 :

- **2 pistes DFCI à Connezac** : la 1<sup>ère</sup> de 2 090 m, la 2<sup>ème</sup> de 2 060m
- **1 piste DFCI à Savignac de Nontron et à Champs-Romain** : 1 380 m
- **1 piste DFCI à St Saud Lacoussière** : 1 310 m
- **1 piste DFCI à Abjat sur Bandiat** : 1 320m
- **1 empierrement sur une piste à St Front la Rivière** : piste en terre
- **1 piste DFCI à Sceau Saint Angel - St Front sur Nizonne** : 2 420m



# COMPETENCES OPTIONNELLES

## Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

### Intérêt communautaire :

#### - Cette compétence comporte 3 volets :

- la création qui implique soit l'acquisition de terrains pour construire une voie nouvelle, soit l'ouverture à la circulation publique d'un chemin existant.
- l'aménagement qui comprend toute décision ayant trait à l'élargissement, au redressement ou à l'établissement d'un plan d'élargissement de la voirie.
- l'entretien entendu comme l'ensemble des travaux nécessaires au maintien en état des voies.

Le transfert de la compétence voirie s'appuiera sur la notion de partage de l'espace public entre les communes et la CCPN, en fonction du schéma routier qui a été établi.

Ce schéma détermine le réseau de voirie d'intérêt communautaire en fonction de sa situation, de son intérêt, le reste des voies demeurant à vocation communale.

Les voies intercommunales sont strictement définies dans le schéma routier.

Les éléments constitutifs de la voirie transférée à la CCPN sont notamment :

- voie communale reliant deux routes départementales,
- voie communale ayant fonction de liaison entre deux communes,
- voie communale ayant un intérêt économique,
- voie communale ayant un intérêt touristique,
- ouvrages d'art se situant sur ces voies.

Les voies doivent répondre à au moins un de ces critères.

Les communes conservent l'éclairage public dans sa totalité, les illuminations décoratives, l'éclairage des bâtiments publics, le fleurissement et l'arrosage.

Une priorisation des routes nécessitant des travaux devra être réalisée par la commission voirie pour préconisations sur la base des critères suivants : intérêt économique ou touristique de la voirie, flux constatés sur la voie concernée, état de la voie concernée.

En fonction de ces différents critères, un comité de pilotage déterminera un programme pluriannuel des travaux de voirie à réaliser, en fonction d'une enveloppe budgétaire prédéterminée.

La nature et la consistance des ouvrages composant les voies d'intérêt communautaire sont définies ainsi :

- chaussée dans la totalité de sa structure
- ouvrages et aménagements spécifiques de sécurité : banquettes, îlots directionnels de sécurité, terre-pleins centraux, ronds-points et tourne à gauche
- ouvrages existants de franchissement de cours d'eau ou de fossés
- trottoirs aménagés
- espaces cyclables aménagés faisant corps avec la chaussée en bordure de laquelle ils sont établis
- accotements, talus et fossés.

Les attributions de la CCPN au titre de la compétence voirie d'intérêt communautaire sont les suivantes :

- entretien et maintenance de la voirie et de ses accotements, dépendances (fauchage, débroussaillage, élagage, curage de fossés selon les dispositions et les fréquences prévues par la commission compétente),
- rénovations ou réfections de la voirie ou des ouvrages liés à l'identité et rénovation des trottoirs ou abords de chaussées existants et aux normes d'accessibilités ; travaux de remise en état ou de mise en sécurité d'une voirie en conservant les mêmes caractéristiques géométriques (largeurs, altimétrie, profil et travers, ...),
- renforcement de la chaussée, construction des poutres de rives.

Le schéma routier est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais à partir du lien suivant :

<https://www.perigord-nontronnais.fr/service-environnement/voierie-intercommunale/>

La longueur totale des voies communautaires est de 328 396 m.

La longueur totale des chemins ruraux communautaires est de **7 645 m**.

Les communes participeront financièrement aux projets sous forme de fonds de concours à hauteur de **50% du montant HT** du reste à charge de tous les frais afférents sur les dépenses d'investissement.

Schéma de voirie communautaire	Programmation	
	2019	2020
<b>Communes (longueur de voiries transférées en km)</b>		
Abjat sur Bandiat (17,167)		x
Augignac (16,268)	x	
Le Bourdeix (12,759)	x	x
Busserolles (20,375)	x	x
Bussière Badil (10,373)	x	x
Champniers Reilhac (12,140)	x	
Champs Romain (6,926)	x	x
Connezac (5,285)	x	
Etouars (3,165)	x	
Hautefaye (5,693)	x	
Javerlhac (12,580)		
Lussas et Nontronneau (10,762)	x	
Milhac de Nontron (15,151)	x	x
Nontron (13,779)		
Piégut Pluviers (10,304)	x	x
St Barthélémy de Bussière (12,504)	x	
St Estèphe (14,206)	x	x
St Front la Rivière (9,470)	x	
St Front sur Nizonne (10,868)	x	x
St Martial de Valette (12,094)	x	x
St Martin le Pin (11,989)		x
St Pardoux la Rivière (9,771)		
St Saud Lacoussière (34,328)		x
Savignac de Nontron (7,185)	x	x
Sceau St Angel (9,527)	x	
Soudat (9,155)	x	x
Teyjat (9,915)	x	x
Varaignes (12,302)	x	

800 000 euros TTC  
seront consacrés  
à la voirie  
communautaire  
en 2019.



**Curage de fossés**



**Elagage**

# COMPETENCES OPTIONNELLES

**Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire intérêt communautaire**

## *Intérêt communautaire :*

- *Création, gestion, aménagement et entretien de médiathèques : dans le cadre du réseau de lecture publique dont les médiathèques de Nontron (tête de réseau), et les antennes de St Pardoux-la-Rivière et Piégut-Pluviers*
- *Gestion, suivi, animation du cinéma intercommunal Louis Delluc à Nontron*
- *Suivi des conventions culturelles concertées avec le Conseil Départemental pour les initiatives culturelles*
- *Promotion des métiers d'art via le PEMA*

- *Espace muséographique de Teyjat*

- *Gestion du site Gallo Romain à Lussas et Nontronneau*

## *Equipements sportifs*

*reconnus d'intérêt communautaire :*

- *Complexe aquatique l'Ovive à St Martial de Valette*
- *Terrain d'honneur de Nontron et ses stades annexes à St Martial de Valette;*
- *Le Golf nature de Champs Romain.*

## **Les bibliothèques du réseau de la CCPN et le projet d'aménagement de la médiathèque intercommunale de St Pardoux la Rivière**

La bibliothèque publique est le centre local d'information qui met facilement à la disposition de ses usagers les connaissances et les informations de toute sorte. (UNESCO).

Le réseau des bibliothèques de la CCPN compte **14 lieux** de lecture publique répartis sur tout le territoire :

Abjat	Champniers-Reilhac
Milhac de Nontron	Nontron
Piégut	St Barthélémy de Bussière
St Estèphe	St Front la Rivière
St Martial de Valette	St Pardoux la Rivière
St Saud Lacoussière	Javerlhac&Chapelle-St-Robert
Teyjat	Varaignes.

**Ces bibliothèques sont ouvertes à tous, quel que soit l'âge et le lieu de résidence.**

**L'adhésion annuelle, utilisable sur tout le réseau, est fixée à 7€ par famille, gratuite pour les mineurs.**

**Chaque adhérent a la possibilité de :**

- emprunter dans n'importe quelle bibliothèque 5 livres pour une période d'un mois, des DVD, des CD de musique et des textes lus,
- réserver des documents dans le réseau ou à la Bibliothèque Départementale de Prêts (BDP),
- consulter Internet.



Les bibliothèques de Nontron, Piégut et St Martial de Valette accueillent régulièrement des classes pendant le temps scolaire et prêtent des documents aux enseignants et aux élèves. Les bibliothécaires proposent des lectures à voix haute.

Les centres de loisirs et la crèche se déplacent également à Nontron les mercredis ou pendant les vacances scolaires.

Des animations sont proposées tout au long de l'année :

- la Nuit de la Lecture (janvier)
- le Festival du Cours Métrage (septembre)
- le Concours photos (d'octobre à janvier)
- le prix des Etranges Lectures (de novembre à avril)
- les Lectures du CLAP (tout au long de l'année)
- les « Bébés lecteurs » avec le Relais des assistantes maternelles (RAM).

### **Pour tous renseignements**

**Bibliothèque René Join,  
26 rue de Verdun - Nontron**

**05 53 56 22 36  
bibli.nontron@wanadoo.fr**

**Projets médiathèques** : Outre la gestion du réseau de lecture publique, la CCPN travaille à la rénovation des équipements phares de son territoire.

Ainsi le travail engagé avec les services culturels du département et la Bibliothèque Départementale de Prêt a permis de déterminer un maillage du territoire autour de **3 équipements** structurants situés à **Nontron, St Pardoux la Rivière et Piégut-Pluviers**.

Dans ce contexte, un premier projet, dans le centre de St Pardoux, en face de la Mairie a fait l'objet d'une étude de programmation.

Les premiers plans et les perspectives sont désormais disponibles et les demandes de subventions sont en

cours auprès des services de la DRAC, de la Région et du Département. 80% d'aides sont ainsi mobilisables et le coût pour notre EPCI sera d'environ 25 000 €.

La mairie de St Pardoux la Rivière contribuera pour un montant équivalent à l'investissement et prendra à sa charge une partie des frais de fonctionnement dans un partenariat positif, au bénéfice du territoire.

Cette médiathèque devrait ouvrir ses portes dès 2020 et offrira des services de proximité et intergénérationnels. Livres, DVD, CD, jeux vidéo, films, liseuses, accès internet, sont les supports mis à la disposition de tous dans un cadre accueillant, confortable et agréable.

## Le cinéma Louis Delluc

Consultez notre programmation en temps réel sur le site <https://www.cinepassion-dordogne.com/nontron/> ou retrouvez-nous sur Facebook

Le cinéma Louis Delluc est un établissement mono écran géré par la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais depuis 2003.

Situé à proximité du centre-ville de Nontron, place des Droits de l'Homme, il dispose d'un accès facile et d'un grand parking.

Doté de 169 places et d'une cabine de projection numérique, le cinéma Louis Delluc, dont le plafond a été rénové en 2018, est ouvert 7/7 jours et toute l'année.



**Chaque mois, les 3 projectionnistes vous proposent une programmation diversifiée alliant films grand public, films d'auteur et films jeune public, mais aussi des animations** : ciné 4h, ciné discussions autour de sujets socio-économiques, éducatifs, environnementaux, caritatifs, artistiques ou encore soirées à thème.

Le cinéma est aussi un acteur et un partenaire de l'éducation à l'image via les dispositifs nationaux que sont « école & cinéma », « collège au cinéma » et « lycéen et apprenti au cinéma ».

C'est ainsi 800 élèves de la maternelle au lycée qui ont accès à plusieurs séances dans l'année, découvrent des œuvres cinématographiques dans une salle de cinéma et bénéficient d'un accompagnement pédagogique.

**En 2018**

**20 272 spectateurs**  
**274 films**  
**798 séances**  
**2 animations thématiques/mois**

**Le Louis Delluc** est une des salles fondatrice et membre de l'association départementale « **Ciné Passion en Périgord** » qui œuvre quotidiennement pour la diffusion et la promotion du cinéma en milieu rural.

C'est un cinéma qui choisit ses films, accompagne les envies de ses spectateurs en pratiquant des tarifs accessibles. Depuis longtemps, il fidélise son public autour d'animations avec les établissements scolaires et les associations socio culturelles de notre territoire.

C'est un cinéma où l'on débat, on échange... où l'on vit, tout simplement.

C'est un lieu ouvert sur le monde :

**le dernier lieu public de la ville**, à éteindre ses lumières, chaque soir et toute l'année durant.

*Un grand événement est organisé chaque année en octobre « **Les Rencontres Cinéma & Métiers d'Art** » : professionnels métiers d'art, professionnels des métiers du cinéma et les élèves/apprentis disposent d'un temps d'échanges et d'un espace privilégié autour de leur passion. Accueil de réalisateurs, de techniciens du cinéma, ateliers jeunes publics et séances spéciales composent pour l'essentiel ces rencontres. Cette action est menée en partenariat avec « Ciné Passion en Périgord » et le « Pôle Expérimental des Métiers d'Art ».*

### TARIFS

**Normal : 6,50 €**  
**Réduit : 5,00 € (étudiant, - 18 ans, chômeurs, PMR)**  
**Moins de 14 ans : 4,00 €**  
**Abonnement : 6 places 27 € / 10 places 45 €**

## Le Pôle Expérimental Métiers d'Art de Nontron et du Périgord Limousin

Depuis presque 20 ans, le Pôle soutient les métiers d'art (ébénisterie, céramique, vitrail, textile, gravure, maroquinerie etc.) en Périgord-Limousin. Les professionnels métiers d'art sont très nombreux ici (111 ateliers et entreprises sur la CCPN). Détenteurs de savoir-faire anciens et d'excellence mais résolument créatifs et impliqués dans la vie de nos territoires, ils sont notre avenir. Le Pôle anime le réseau des professionnels métiers d'art, soutient leur promotion et est à leur écoute.

### Le PEMA c'est :

**5 expositions par an et plusieurs événements,  
près de 15000 visiteurs par an,  
l'accueil de plus de 60 classes par an,  
des actions qui concernent plus de  
150 professionnels métiers d'art par an.**

Le PEMA occupe le Château de Nontron, vaste demeure du 18e siècle qui surplombe les Jardins des Arts et la vallée du Bandiat. Vous y trouverez :

Des expositions (entrée libre et gratuite) qui mettent l'accent sur la diversité et la créativité des métiers d'art. Le PEMA crée des passerelles entre métiers d'art, design et art contemporain.

Des visites guidées, adaptées à chaque public, sont proposées en français et anglais, ainsi que des ateliers pédagogiques ou des démonstrations.



L'Espace Lames et Métaux qui accueille une exposition de couteaux d'exception prêtés par les couteliers fidèles à la Fête du Couteau, ainsi que notre collection.

La Boutique Métiers d'Art. Pour votre plaisir ou pour offrir, découvrez des objets uniques, utiles et agréables : accessoires de mode, bijoux, cadeaux, arts de la table, décoration etc. La Boutique a une démarche éthique, elle veille au respect des professionnels métiers d'art et des acheteurs.

Les cours, stages et ateliers d'initiation aux métiers d'art. Des ateliers d'initiation, animés par des professionnels métiers d'art, vous sont proposés : durant

quelques heures, enfants et adultes découvrent les métiers d'art. Des cours hebdomadaires sont également organisés : céramique, sculpture sur bois ou encore vitrail. D'autres stages sont possibles, directement dans l'atelier de l'artisan : lithographie, peinture sur céramique, tournage sur bois etc.

Le PEMA organise le salon Rue des Métiers d'Art à Nontron (du 25 au 27 octobre 2019) et accueille des designers en résidence dans le cadre des Résidences de l'Art en Dordogne.

**En 2019-2020, un programme de restauration du Château de Nontron aura lieu afin de sauvegarder ce monument historique au cœur de la ville, d'améliorer l'accueil du public et de développer les actions du Pôle Expérimental des Métiers d'Art.**

Le Pôle bénéficie du soutien de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, du Conseil Départemental de la Dordogne, du Conseil Régional d'Aquitaine, de la Commune de Nontron et d'Ateliers d'Art de France. Il bénéficie d'autres soutiens selon les événements et fait l'objet de nombreux partenariats.

### Les Événements Métiers d'art en Périgord Nontronnais :

La communauté de Communes soutient les associations métiers d'art, très présentes en Périgord nontronnais, qui mettent en œuvre des événements d'envergure régionale à nationale :

**La Foire des Potiers de Bussière-Badil** : organisée par l'association Quatre à Quatre, elle a lieu à l'Ascension, du 30 mai au 2 juin 2019.

**Le Marché des Tisserands à Varaignes** : organisé par l'association Fils et Métiers, il a lieu à la Pentecôte, du 8 au 10 juin 2019.

**Le Festival Forges et Métallurgie en Haut-Périgord, à Etouars** : organisé par l'association 3F3M, le dernier week-end de juillet, 27-28 juillet 2019.

**La Fête du Couteau à Nontron** : organisée par la CCPN, elle a lieu le premier week-end d'août, 3-4 août 2019.

**Les Portes du Cuir**, salon itinérant soutenu par la CCPN et la commune de Nontron : organisé par Resocuir, le dernier week-end de septembre, du 27 au 29 septembre à St-Junien.

**Les Rencontres du Cinéma et des Métiers d'Art à Nontron** : organisées par le Cinéma Louis Delluc (CCPN) en partenariat avec le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin et Cinépassion, du 14 au 18 octobre 2019.

**Le Salon Rue des Métiers d'Art à Nontron** : organisé par le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin, à la Toussaint, du 25 au 27 octobre 2019.

## La Fête du Couteau

Depuis 23 ans, tous les étés, Nontron célèbre les multiples facettes de la coutellerie.

Couteliers, artisans, créateurs et revendeurs se retrouvent le premier week-end d'août pour partager leur passion avec les visiteurs.

Cet évènement, organisé par la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, s'adresse aussi bien aux amateurs de coutellerie qu'au grand public.



Les visiteurs pourront y découvrir le travail d'une **centaine de couteliers du monde entier**.

Ils sont chaque année plus de 5 000 à venir rencontrer les artisans et à assister

aux **démonstrations** proposées (forge, gravure, taille de silex...).

Des **stages d'initiation de forge et de scrimshaw** (gravure) sont proposés durant la semaine précédant l'évènement auxquels une trentaine de personnes peuvent participer.

Au même moment, **des ateliers d'art pariétal sont mis en place pour les enfants**.

La Fête du Couteau, évènement important en Nontronnais, travaille en partenariat avec des acteurs du territoire.

Un **concours de création coutelière** est ainsi organisé avec le Pôle Expérimental Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin (PEMA).

L'association 3F3M (Feu Fer Forge, Minerais Minéraux Métaux) anime pendant la manifestation une **démonstration de fabrication de fer en bas-fourneau**.

Enfin, lors de cet évènement, c'est toute la ville qui s'anime avec un **marché de producteurs locaux** installé dans le centre de Nontron. Les commerces du centre ville et certaines associations locales profitent de l'évènement pour organiser des **animations le samedi soir**.

### INFOS PRATIQUES

#### Horaires d'ouverture du salon :

samedi 3 août 2019 de 10H00 à 19H00

dimanche 4 août 2019 de 10H00 à 18H00

#### Stages « scrimshaw » et Ateliers « A la découverte de la préhistoire »,

du mercredi 31 juillet au vendredi 02 août 2019

#### Stages de forge :

du lundi 29 juillet 14H00 au vendredi 02 août 12H00



Les rencontres du cinéma et des métiers d'art.



Festival Forges et Métallurgie



Marché des Tisserands



Rue des Métiers d'Art



Foire des Potiers

## Les Stades

Les stades des communes ont été rendus aux communes à l'exception des stades de la plaine de Saint Martial de Valette qui sont d'intérêts communautaires.

La CCPN participe tout de même aux différents tracés des terrains remis aux communes facilitant ainsi la pratique des sports, toutes catégories confondues, chaque week-end.

Des travaux ont été réalisés sur l'annexe du stade Henry Laforest (mise en place d'une main courante) afin de



Sur le terrain d'honneur, 11 match de football ont été joués en championnat du 8/09/2018 au 26/05/2019 et 11 match de rugby du 9/09/2018 au 21/04/2019.

l'homologuer pour la pratique du rugby en compétition. Chaque semaine une équipe d'agents techniques réalise les travaux d'entretien des stades et des structures attenantes pour ainsi proposer aux clubs de pratiquer leur sport dans les meilleures conditions possibles.

## Le Centre Aquatique l'Ovive

Cet équipement prend en compte depuis son ouverture un public sportif, mais également de par la création d'un bassin ludique, un panel plus large d'utilisateurs (enfants, touristes, seniors). Ceci dans un contexte d'un développement « bien être et détente » au travers d'activités de type « balnéo ».

Cette mission comprend entre autres:

- l'accueil, l'information du public ainsi que la surveillance des utilisateurs,
- la mise en place d'activités de loisirs autour de l'eau,
- l'enseignement et l'apprentissage de la natation (école de natation), aux scolaires (écoles, collèges et lycées), et accueils collectifs de mineurs et associations (ALSH, centres accueil pour mineurs,...).

**Des activités éducatives et pédagogiques ont été mises en place :**

- Bébés Nageurs (de 6 mois à 3ans)
- Marm'eau (familiarisation au milieu aquatique de 3 à 6 ans)
- Débutants (apprentissage de la natation à partir de 6 ans)
- Perfectionnement (maîtrise de plusieurs nages)
- CIS (initiation sportive)
- Natadeau (approche ludique des règles d'hygiène et de sécurité en milieu aquatique).

### Fréquentation 2018

43 000 entrées (tout public)  
4 collèges - 1 lycée  
15 écoles primaires (29 classes)  
220 inscrits (école de natation)

Le complexe aquatique se compose de la manière suivante : surface totale d'environ 1 500 m<sup>2</sup> organisée à partir du hall d'accueil en deux parties séparées (piscine/Balnéo).



**La partie piscine comprend :** 1 bassin éducatif /sportif de 250 m<sup>2</sup>, 1 bassin ludique/activités de 130 m<sup>2</sup>, 1 bassin de réception de toboggan de 25 m<sup>2</sup>, 1 pataugeoire de 25 m<sup>2</sup>, plages et solariums intérieurs et extérieurs.

**La partie balnéo comprend :** sauna, hammam, douches.

Le complexe étant chauffé par une chaufferie bois, ceci nous permet des économies conséquentes de gaz : 350 000 €/an.

Durant la vidange de septembre 2018, l'éclairage des bassins a été changé par des spots LED, entraînant une baisse de consommation d'énergie de 4%.



## Le Golf nature de Champs Romain



Ouvert toute l'année

Il est situé aux abords du village, à proximité du Camping Château le Verdoyer et à 15 mn de Nontron.

Il propose un parcours 9 trous de 1500 mètres sur 6 hectares (2 par 4 et 7 par 3). Il est géré par une Association composée de bénévoles assurant l'administratif et l'entretien.

**Abonnement annuel :** 120 € adultes / 200 € couple / gratuit -15ans

**Hors abonnement annuel :** 10 € à la journée

### Contacts :

Bureau: 05.53.60.34.21 / 06.37.94.27.15  
Mairie : 05.53.56.71.02 - La Poste: 05.53.56.75.93  
Camping Château le Verdoyer : 05.53.56.94.64

# COMPETENCES OPTIONNELLES



## Intérêt communautaire :

- **Politique du logement, notamment logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées dans le cadre des actions suivantes**
- **Réalisation des programmes de réhabilitation ou de construction simultanée d'au moins 3 logements sociaux par opération. Les bâtiments concernés devront revêtir un intérêt patrimonial et être situés dans le centre bourg.**
- **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)**

## L'OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), après un succès sur les 5 dernières années, a été reconduite pour la période 2018-2023 sur les **communautés de communes du Nontronnais et de Dronne et Belle (CCPN et CCDB)**.

Elle consiste à apporter une aide financière aux demandeurs propriétaires privés occupants (sous condition des ressources) pour leur résidence principale, et pour les propriétaires privés bailleurs.

Elle vise à permettre d'entreprendre des travaux :

- d'**énergie** (isolation des combles avec option réfection de toiture ; isolation de toute paroi opaque, chauffage, ballon d'eau chaude, menuiserie sous condition...)
- d'**adaptation** du logement (adaptation ou création de sanitaires, adaptation du logement au handicap...)
- de **sortie d'insalubrité** (permettre la décence et la sécurité d'un logement)
- de **réhabilitation totale** d'un logement fortement dégradé (évaluation de l'indice de dégradation).

Pour cela, une étude énergétique est réalisée par le chargé de mission et le thermicien du service Habitat-Logement de la Communauté de Communes du Nontronnais ou de Dronne et Belle selon la localisation.

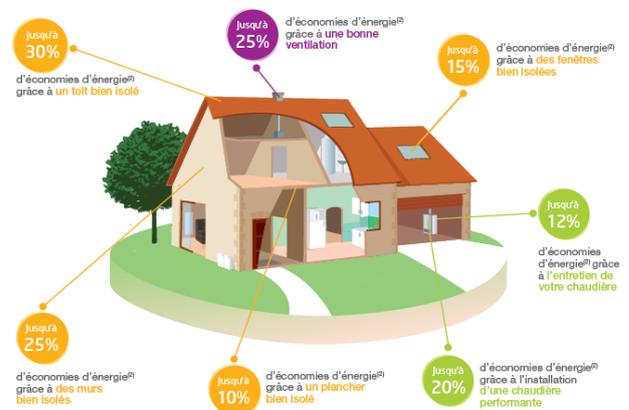
Pour tout renseignement **rapprochez-vous de la Mairie de votre commune ou contactez le service Habitat-Logement de la CCPN au 05 53 56 25 36.**

## L'OPAH 2013-2018 en quelques chiffres :

**509 dossiers énergie réalisés sur la CCPN sur un objectif de 217.**

	TOTAL
Objectif	217
Dossiers agréés	509
Taux de réalisation	234.56%

## Représentation des économies d'énergie d'un logement.



**2 157 172,39€ HT** de travaux ont été réalisés exclusivement par **des artisans locaux** sur les années 2017-2018.



**Intérêt communautaire :**

- *Soutien aux actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial*
- *Espace parents-enfants,*
- *Relais d'assistantes maternelles (RAM)*
- *Multi-accueils- crèche : « Lilobambins »*
- *Organisation du Forum Enfance\Jeunesse bisannuel*
- *Aménagement et gestion du Périscolaire sur le territoire et des accueils collectifs de mineurs avec mise en place du plan Mercredi : Les Loustics à Busserolles, Arc en Ciel à Saint Pardoux la Rivière, L'Oasis à Saint Martial de Valette, ALSH Ados,*
- *Gestion et suivi du projet citoyen et handicap, du conseil des enfants et du conseil de jeunes*

Le service enfance jeunesse constitue un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs, parents, enseignants, associations et collectivités de coordonner sur le territoire de la CCPN les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse de manière à respecter au mieux le rythme, les besoins de nos jeunes et de proposer une offre adaptée des bébés aux ados sur l'ensemble du territoire de la CCPN .

Notre approche actuelle est fonction aussi des bilans et des concertations avec les parents en mai 2017 qui ont conduit au retour de la semaine scolaire de 4 jours, dès l'année scolaire 2017/2018 avec la mise en place d'un accueil le mercredi dans les 3 ALSH du territoire et un prix revu à la baisse pour les ALSH de Nontron et de St Pardoux la Rivière, le but étant de favoriser l'accès de tous les enfants aux loisirs en s'appuyant sur les collectivités locales et le monde associatif présent à travers des projets d'éducation à la citoyenneté. Pour cela, des structures adaptées (crèche lilobambins, RAM les petits petons, ACM) sont réparties sur tout le territoire.

Ainsi, la CCPN offre à tous les enfants la possibilité de s'inscrire dans des structures ou des activités adaptées à leur âge. En 2018, plus de 30% des enfants scolarisés ont fréquenté les ALSH le mercredi et pendant les vacances. Les garderies périscolaires présentes dans 14 des 16 écoles connaissent un fort taux de fréquentation. La crèche s'est réorganisée autour d'une nouvelle équipe de direction comptant la présence d'une infirmière. Le RAM et l'accueil Parents Enfants jouent

pleinement leur rôle auprès des Assistantes Maternelles dont le nombre est hélas en diminution. En 2018, l'accent a été porté sur l'aspect citoyenneté (projet handicap, conseil intercommunal de jeunes, projets citoyens pour les ados de 14 à 17 ans à travers des chantiers financés par les communes, création d'un local ado proche du lycée ...).

Toutes ces actions sont pour les familles un service public essentiel que nous souhaitons préserver, évaluer et améliorer tout en respectant un cadre législatif précis, tant sur l'encadrement, les diplômes, la pédagogie et les obligations sanitaires et sécuritaires.

Le nouveau Contrat Enfance Jeunesse est en cours de signature avec la CAF, la PMI et la DDCSPP. Il permettra à tous les acteurs accompagnant l'enfant et ou le jeune au quotidien de bénéficier d'un cadre commun sur l'ensemble du territoire pour toutes les activités liées à son âge avant, pendant ou après l'école dans le cadre d'un PEdT (Projet éducatif de territoire) 2018/2020 et du plan « plan Mercredi » mis en place pour chacun des ALSH.

Notre volonté c'est qu'un enfant puisse trouver, grâce à la CCPN, de la petite enfance à l'adolescence une réponse à ses attentes, ses besoins à travers un parcours cohérent, riche et valorisant.

*ALSH: Accueils de Loisirs Sans Hébergement  
ACM: Accueils Collectifs de Mineurs*

Evolution du nombre de journées réalisées	Secteur Busserolles		Secteur St Pardoux		Secteur Nontron	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
<b>ALSH</b>	2 580	<b>2 141</b>	1 342	<b>1 666</b>	2 838	<b>3 664</b>
<b>PERISCOLAIRE</b>	7 088	<b>9 995</b>	8 147	<b>8 494</b>	18 897	<b>20 104</b>
<b>MERCREDI</b>	1 193	<b>3 954</b>	917	<b>1 389</b>	1 494	<b>2 232</b>

# L'ESPACE PETITE ENFANCE

Ce lieu regroupe des **services en faveur de la petite enfance et de la famille.**

On y trouve des **informations**, mais aussi un **espace d'accueil, de rencontres et d'échanges autour de l'enfant.**

L'Espace Petite Enfance est ouvert et accessible à tous

(femmes enceintes, poussettes, personnes à mobilité réduite...).

On y pratique le nettoyage sain afin d'éviter les produits toxiques, notamment dans l'environnement de l'enfant et de la femme enceinte ou qui allaite.

Renseignements au **07 85 90 49 75**

## Le LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents « Farandole »

« Farandole » est un Lieu d'Accueil Parents Enfants qui fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007 à Nontron.

C'est un espace convivial qui accueille, de manière libre, gratuite et sans inscription, des jeunes enfants âgés de moins de 3 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

C'est un lieu de rencontres, d'échanges et de jeux libres qui permet à l'enfant de développer sa créativité, son rapport à lui-même et aux autres. Il s'agit souvent du premier lieu de socialisation pour l'enfant.

Ce lieu permet également les échanges entre adultes. Les professionnels présents sur le temps d'accueil ont une fonction « d'accueillant » visant à favoriser et conforter la relation entre l'enfant et son parent ou référent.

L'équipe d'accueillants est composée de professionnels de la petite enfance tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité.

On vous accueille, chaque jeudi entre 9 h et 11 h 30, hors vacances scolaires, dans l'Espace Petite Enfance Boulevard Anatole France 24300 NONTRON.

Renseignements au **05 53 02 07 06** ([ram@ccpn.fr](mailto:ram@ccpn.fr))



## Le RAM : Relais Assistantes Maternelles « Petits Petons »

Le RAM est un lieu d'accueil, de rencontres, d'échanges et d'information :

\*Pour les assistants maternels et les gardes à domicile, c'est un lieu de soutien et d'accompagnement professionnel.

\*Pour les enfants accueillis, c'est un lieu agréable et convivial, adapté aux tout petits, pour y faire des découvertes et des rencontres sous le regard bienveillant de son assistante maternelle.

Deux espaces sont proposés :

- à Nontron, dans l'Espace Petite Enfance
- à St Estèphe, à côté d'«atout rêve ».

\*Pour les parents employeurs, c'est un lieu d'information, de soutien et d'accompagnement, tant au niveau éducatif qu'au niveau administratif.

Le RAM est gratuit et ouvert à tous.

Une éducatrice de jeunes enfants et technicienne en économie sociale et familiale vous y accueille.

Les ateliers d'éveil pour les enfants et leur assistante maternelle ont lieu :

- chaque semaine (sauf 2<sup>ème</sup> semaine des vacances scolaires) les mardis et vendredis de 9h30 à 11h30 à Nontron
- les jeudis à Saint Estèphe .

Des permanences administratives ont lieu les mardis et jeudis de 13h30 à 19h00, à Nontron, de préférence sur rendez-vous (d'autres moments sont possibles sur rdv exclusivement).



## Le Multi –Accueil « lilobambins »

C'est un lieu d'accueil d'une capacité de 30 enfants collectif occasionnel ou régulier qui reçoit les enfants de 2 mois et demi jusqu'à 3 ans révolus.

L'accueil peut se faire pour quelques heures, en demi-journée ou en journée entière.

### Les horaires d'ouvertures :

Lilo bambins est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30.

Les périodes de fermeture annuelles du service :

- 1 semaine en Avril
- 3 semaines en Aout
- 2 semaines pendant les périodes de Noël
- 2 journées pédagogiques et 3 réunions en après-midi.

Un calendrier est établi à l'année et remis aux familles.

Lilobambins est un lieu d'éveil et de socialisation qui veille à la santé, à la sécurité et au bien être de l'enfant ainsi qu'à son développement psychomoteur et contribue à son autonomie.

Il peut répondre aux familles qui exercent une activité professionnelle, qui sont en formation, en recherche d'emploi ou ayant besoin de temps personnel.

L'équipe éducative est composée :

- 1 directrice (EJE)
- 1 infirmière
- 3 Auxiliaires de puériculture
- 5 Agents d'animation
- 1 cuisinière.

Le tarif horaire est défini selon le barème de la CAF dans le cadre de la prestation de service unique qui prend en compte les revenus et la composition de la famille.

Les renseignements et inscriptions se font sur rendez- vous auprès de la directrice au 05 53 56 19 33.

Mail : lilobambins@ccpn.fr



L'équipe du Multi Accueil en temps de concertation

## DU PERISCOLAIRE AUX ADOS

### *Les accueils périscolaires dans nos écoles :*

Conformément à la prise de compétence du périscolaire et aux dispositions du Projet Educatif Territorial, la CCPN par l'intermédiaire de son service enfance gère les 14 accueils périscolaires liés à nos écoles maternelles et élémentaires. Cela demande une grosse organisation en terme de personnel et souvent il a fallu conventionner avec les communes pour pouvoir mettre en place les moyens nécessaires au niveau des garderies.



### *La charte qualité du Plan Mercredi :*

Le 21 décembre 2018, dans le grand salon de la Préfecture, nous avons signé pour chacun de nos ALSH la mise en place du Plan Mercredi, ce qui engage notre collectivité à organiser nos accueils du mercredi dans le respect des principes de la « charte qualité du plan mercredi » selon 4 axes :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

C'est-à-dire tout ce que nous proposons déjà !

## Le local Ado :



Structure de loisirs, ludique et éducative, le Local Ados est un espace de convivialité, de tolérance et de respect où chaque jeune de 11 à 17 ans a sa place sans distinction. Pour participer aux activités ou profiter du local situé 20, rue de Verdun, chaque jeune doit au préalable avoir accepté les conditions fixées par le règlement intérieur et avoir payé son adhésion d'un montant semestriel de 10 euros.

Depuis septembre 2018, le groupe des 11/14 ans est animé par la responsable du local ados tandis que les 14/17 ans sont sous la responsabilité de deux autres animateurs.

En période scolaire, la structure est ouverte le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30, le mardi et le jeudi pendant la pause méridienne.

En période de vacances scolaires (hormis celle de décembre) les horaires sont habituellement de 9 h à 17 h mais; des veillées peuvent être proposées occasionnellement et ce jusqu'à 23 h 30.

## Le Projet citoyen :

Unanimement reconnu, ce projet consiste à trouver et proposer différents travaux aux jeunes ados, travaux qui sont réalisés contre une compensation financière (15,20 € par jour et par enfant) apportée par la collectivité qui propose le chantier, ce qui permet de financer un séjour. Ces actions ont pour but de favoriser et valoriser l'implication citoyenne des adolescents dans la vie locale et de leur permettre d'œuvrer pour l'intérêt général. Elles impliquent de la part des jeunes un engagement et une participation assidue.

Merci aux communes qui ont proposé 14 chantiers en 2018.



Les 3 ALSH en sortie à la forêt des singes

### TARIFS des 3 ALSH

COMMUNAUTE DE COMMUNES du PERIGORD NONTRONNAIS				HORS CCPN
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	
<b>Quotient Familial &gt; 2000</b>				
Journée	8.00 €	6.50 €	6.00 €	13.00 €
½ Journée	5.80 €	4.80 €	4.40 €	8.00 €
<b>Quotient Familial &gt; 1500 et 2000&lt;</b>				
Journée	7.50 €	6.00 €	5.50 €	12.00 €
½ Journée	5.30 €	4.30 €	3.90 €	7.50 €
<b>Quotient Familial 623 à 1500</b>				
Journée	7.00 €	5.00 €	4.50 €	11.00 €
½ Journée	4.80 €	3.80 €	3.40 €	7.00 €
<b>Quotient Familial 401 à 622 (Bon CAF 3 €)</b>				
Journée	4.00 €	4.00 €	4.00 €	8.00 €
½ Journée	3.30 €	3.30 €	3.30 €	5.50 €
<b>Quotient Familial 0 à 400 (Bon CAF 4 €):</b>				
Journée	3.00 €	3.00 €	3.00 €	7.50 €
½ Journée	2.80 €	2.80 €	2.80 €	5.00 €
<b>Quotient Familial 0 à 400 RSA</b>				
Journée	1,5€	1,5€	1,5€	
½ Journée	1,5€	1,5€	1,5€	

### L'école multisports :

A mi-chemin entre l'éducation physique pratiquée à l'école et la pratique sportive en club, l'école multisports constitue une approche complémentaire permettant d'éveiller et de susciter l'intérêt des enfants aux activités physiques et sportives.

Ces activités se déroulent la plupart du temps à la Maison des sports de la commune de Nontron et s'intègrent au projet « école des sports » porté par le Conseil Départemental.

Pour plus de renseignements :

Contactez l'Accueil de Loisirs  
au 05.53.60.59.62

# COMPETENCES OPTIONNELLES



## Intérêt communautaire :

- la prévention et la promotion de la santé sur le territoire, notamment au travers de l'adhésion au Contrat Local de Santé, et plus largement contribution à une disponibilité de l'offre de soins de proximité.
- la participation par le versement de fonds de concours au maintien des cabinets médicaux dans les communes disposant du binôme cabinet médical/Pharmacie.
- la création et l'entretien des maisons de santé pluridisciplinaires ou des centres de santé médicaux ou polyvalents et participation aux actions liées au développement des activités liées aux aménagements des EHPAD.
- la mise en place et gestion d'un CIAS avec la gestion du service prestataire d'aide et de soutien à domicile et du service d'aide au maintien à domicile.

Le CIAS du Périgord Nontronnais est un établissement public administratif doté de la personnalité morale de droit public lui permettant de disposer d'une autonomie financière et administrative à l'égard des communes. L'organisation et le fonctionnement du CIAS sont régis par le code de l'Action Sociale et de la Famille. Sa vocation est de mener une action sociale globale de soutien, de prévention et de développement social en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.



Le Conseil d'Administration est composé du Président de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, de 11 membres élus par le conseil communautaire et de 11 membres nommés par le Président dont certains représentants des organismes ou des associations à caractère social.

Le territoire d'intervention est composé de 28 communes. Avec une densité de population moyenne de 23,2 habitants au km<sup>2</sup>, hors commune de Nontron (contre 46 hab/km<sup>2</sup> au niveau départemental), l'habitat est de type rural dispersé, qui pose le problème de proximité du service rendu. De plus, le vieillissement de la population constitue un phénomène démographique majeur sur le territoire, puisque presque la moitié de la population est retraitée.

Le siège, situé à Nontron, accueille les services administratifs et le personnel d'encadrement des secteurs de Nontron et St Pardoux.

Une permanence est assurée le jeudi matin à St Pardoux, et un mardi par mois à St Saud Lacoussière, par les référentes de ce secteur. Une antenne est installée à Piégut Pluviers, qui accueille les référentes de ce secteur.

## LES ACTIVITES PROPOSEES

Le CIAS du Périgord Nontronnais propose trois services sur le territoire.

### Un service d'action sociale générale :

Ce service consiste à aider les personnes dans l'étude et la constitution des dossiers à caractère social. Il comprend une commission d'aide à la population pour l'attribution de secours.

Nos services sont en contact permanent avec les services sociaux du Département tels que : Pôle emploi, la Sécurité Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre Médico-Social, le Conseil Départemental, auprès des organismes tels que: E.D.F., France Télécom, le Centre des Impôts, la Caisse de Retraite, et des Associations comme la Maïa, Ma commune ma santé, etc.

### Un service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) :

Le but essentiel du SAAD est d'accompagner les usagers dans leur vie quotidienne afin de vivre le plus longtemps possible dans leur lieu d'habitation.

Il est du rôle de chacun des intervenants d'essayer d'offrir un soutien à domicile optimal et adapté aux attentes et aux besoins des personnes accompagnées.

### Les bureaux sont ouverts au public

lundi au vendredi de 9 h à 16 h30 à Piégut-Pluviers  
lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h à Nontron

- Ce service comprend deux catégories de personnel :
- l'Aide à Domicile qui accompagne à l'entretien du lieu de vie et à maintenir le lien social.
  - l'Auxiliaire de Vie qui intervient de façon soutenue auprès des personnes les plus dépendantes (titulaire d'un titre ou diplôme, ayant reçu une formation qualifiante, ou ayant une expérience de plus de 3 ans dans le métier) dans l'accomplissement des gestes essentiels de la vie quotidienne.

**Un service mandataire :**

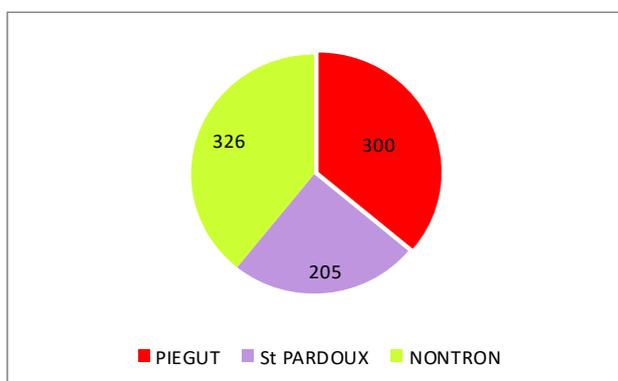
La personne aidée reste employeur, mais le CIAS lui propose du personnel et la décharge de toutes les démarches administratives. Le service d'aide à domicile est divisé en **3 secteurs d'intervention** :

**Nontron - Piégut - St Pardoux la Rivière.**



<https://www.perigord-nontronnais.fr/action-sociale/le-cias/>  
(document Présentation cias) .

Répartition géographique des bénéficiaires



**TARIFS**

**Service Prestataire:**

Prestations Caisse de Retraite : 20,80 € / heure  
 Aide à domicile : 21,35€ / heure  
 Auxiliaire de vie : 21,75 € / heure

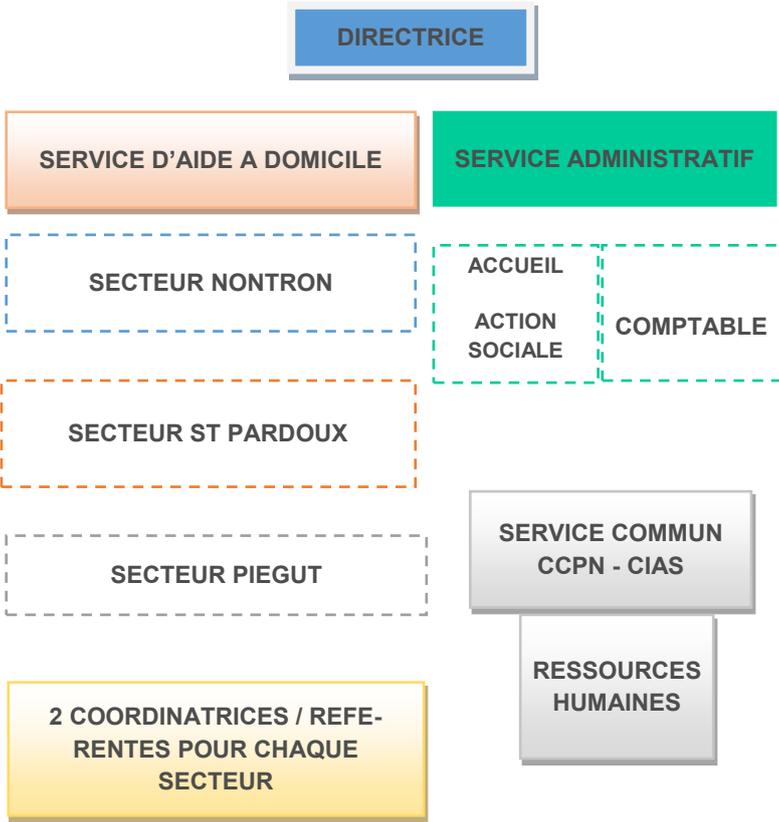
**Quelques chiffres:**

**120 aides à domicile / auxiliaires de vie**  
(dont 88,95 en équivalent temps plein)

**831 bénéficiaires**  
en 2018

**113 963 heures total**  
en 2018

**ORGANIGRAMME DU CIAS PERIGORD NONTRONNAIS**



# OFFRE DE SANTÉ

## Maisons médicales et de santé

Les communes de **Nontron** (maison médicale) et de **St Pardoux la Rivière** (maison de santé) ont transféré cette compétence à la communauté de communes depuis quelques années. Cela ne concerne que les bâtiments et la répartition des charges entre les différents occupants (médecins, infirmiers, spécialistes).



Maison médicale de Nontron



Maison de santé Pluridisciplinaire  
St Pardoux la Rivière

Actuellement St Pardoux la Rivière est dynamique et Nontron plutôt en difficultés (pour cause de manque de médecins).

La communauté est également intervenue financièrement à **Javerlhac** pour accompagner la commune dans la construction de son cabinet médical.

Le vrai problème qui se pose n'est pas l'immobilier mais le manque de médecins pour l'occuper.

Nous sommes associés avec plusieurs partenaires pour tenter d'y répondre mais pour l'instant nos efforts n'ont pas réussi à convaincre de nouveaux médecins que Nontron pourrait les accueillir. Pour cela un groupe de travail a été constitué.



Cabinet Médical à Javerlhac



## INFORMATIONS

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais a mis en place depuis 2 ans un système d'allumage automatique d'un stade à St Martial de Valette, via SMS, pour les interventions de l'hélicoptère du SAMU.

A noter que la commune de St Pardoux la Rivière a réalisé la même opération.

Le pilote envoie un sms pour que le stade s'allume à son arrivée, sous environ 10 minutes, puis renvoie un second sms à la fin de son intervention pour éteindre l'éclairage.

Pour toutes questions techniques et/ou visites sur site vous pouvez contacter notre agent technique au 07.76.78.40.90.



## Un dispositif de télémédecine en expérimentation sur le Nord Dordogne.

C'est l'expression concrète de la volonté des services publics « CH Périgueux-SAMU-SDIS » de porter ce projet innovant pour conforter l'offre de soins d'urgence et optimiser la réponse en matière d'aide médicale urgente auprès de la population du Nord Dordogne située à plus de 30 minutes d'une structure de soins médicaux adaptée.

# MUTUALISATION DES SERVICES

## Service commun d'instruction des actes relatifs au droit des sols (ADS) :

Il s'agit d'un service à destination des communes de la CCPN (à l'exception de Soudat qui n'a pas de document d'urbanisme) et chargé :

\*d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme (Permis de construire - Permis de démolir - Permis d'aménager - Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables)

\*d'assurer une permanence téléphonique à destination des élus, des secrétaires de mairie, des professionnels, des services administratifs et des particuliers.

\*de participer à des réunions d'évocation des dossiers complexes en amont du dépôt des demandes d'autorisation (notamment permis d'aménager)

\*de recevoir les pétitionnaires en cas de difficultés particulières (uniquement sur rendez- vous)

\*d'apporter une aide juridique et technique aux communes sur les dossiers pré-contentieux et contentieux.

Les élus de la CCPN ont créé ce service commun d'instruction des actes relatifs au droit des sols le 01/07/2014, compte tenu du contexte législatif (loi ALUR) et du désengagement de l'Etat (déplacement du service instructeur de la DDT à Périgueux et suppression de l'aide gratuite aux collectivités compétentes de + de 10 000 habitants).

Cette démarche s'est inscrite dans la logique de travail en commun déjà engagée dans le domaine de l'urbanisme; bien que l'instruction des autorisations du droit du sol n'ait aucun lien juridique avec la compétence en matière de documents d'urbanisme.

L'adhésion au service commun d'instruction n'est pas une obligation mais doit émaner d'une volonté politique des communes et être contractualisée par une convention entre la communauté de communes et chaque commune moyennant un prix de 6,14 € par an et par habitant.

**Important : La décision finale appartient toujours aux maires des communes qui restent seuls compétents et signent les arrêtés d'autorisation .**

## Nombre de dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits par le service mutualisé en 2017 - 2018 :

COMMUNES	2017	2018	COMMUNES	2017	2018	COMMUNES	2017	2018
ABJAT SUR BANDIAT	71	50	JAVERLHAC&LA CHAPELLE ST R.	36	54	ST MARTIAL DE VALETTE	64	47
AUGIGNAC	59	39	LUSSAS ET NONTRONNEAU	16	42	ST MARTIN LE PIN	13	15
LE BOURDEIX	17	13	MILHAC DE NONTRON	49	57	ST PARDOUX LA RIVIERE	78	63
BUSSEROLLES	26	33	NONTRON	121	119	ST SAUD LACOUSSIÈRE	80	55
BUSSIÈRE BADIL	35	26	PIEGUT PLOUVIERS	84	67	SAVIGNAC DE NONTRON	17	8
CHAMPNIERS REILHAC	28	37	ST BARTHELEMY DE B	23	28	SCEAU ST ANGEL	13	7
CHAMPS ROMAIN	24	22	.ST ESTEPHE	44	62	SOUDAT	0	0
CONNEZAC	7	3	ST FRONT LA RIVIERE	36	32	TEYJAT	8	12
ETOUARS	10	21	ST FRONT SUR NIZONNE	13	12	VARAIGNES	21	19
HAUTEFAYE	7	9						

## Services techniques mutualisés :

Depuis début 2018, les agents techniques des communes ont été mutualisés pour créer un service technique commun. En effet 25 communes sur 28 ont intégrés leur personnel technique permettant ainsi une souplesse dans la réalisation des missions incombant aux communes et à la CCPN.

Des passerelles sont régulièrement mises en place pour la réalisation de travaux et la CCPN coordonne, avec les maires des communes, l'organisation et la bonne exécution des différentes missions.

Les agents participent activement à la mise en place des différentes manifestations implantées sur notre collectivité.

## Le service de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

Suite aux différentes évolutions réglementaires et en particulier depuis la parution du Règlement Département de Défense Extérieure Contre l'Incendie en juin 2018, la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais a fait le choix de créer un Service de Défense Extérieure Contre l'Incendie à l'échelle du territoire communautaire.

### Le Service DECI :

Ce service regroupe les cinq missions de l'article R. 2225-7 du Code Général de Collectivités Territoriales, à savoir :

- Les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau incendie identifiés,
- L'accessibilité, la numérotation et la signalisation de ces points d'eau,
- En amont de ceux-ci, la réalisation d'ouvrages, aménage-

ments et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement,

- Toute mesure nécessaire à leur gestion,
- Les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau incendie.

### Quels objectifs ? :

Le service DECI a donc pour objectifs d'assurer les opérations de contrôle des points incendies existants (débits, pression) et d'en assurer la maintenance. Il permet également une mutualisation des achats dans le cas de création de nouveaux ouvrages : poteaux, bâches à eau ou autres points d'eau destinés à la défense contre l'incendie.



# COMPETENCES FACULTATIVES

## Intérêt communautaire :

- **Soutien à l'emploi : Participation à « Trajectoires », au PLI E et à la Mission Locale du Haut Périgord.**
- **Suivi des projets d'économie sociale et solidaire.**
- **Développement économique: Mise en place d'ateliers ou d'usines relais ainsi que la création de pépinières d'entreprises ou d'hôtels d'entreprises.**
- **Nouvelles technologies de l'information et de la communication: lutter contre la fracture numérique et favoriser le développement des nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC). Aménagement numérique tel qu'il résulte de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
- **Transports scolaires des élèves des communes membres de la CCPN.**
- **Contribution obligatoire au financement du SDIS.**
- **Adhésion au Conservatoire Départemental de Musique et Gestion (fonctionnement et investissement) de l'Ecole Départementale de Musique.**
- **Soutien aux associations à rayonnement intercommunal d'intérêt communautaire en relation avec les compétences de la CCPN.**
- **Rino : études préalables, création d'accès, travaux retenus.**

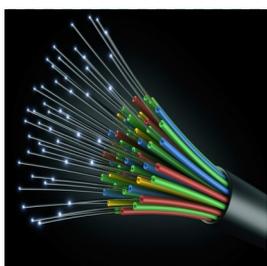
## Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne, Antenne du Périgord Vert

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais adhère au CRDD.

L'antenne du Périgord vert, située à Nontron, est dirigée par Yannick Guédec. La pratique de la musique au conservatoire privilégie l'idée de collectif, d'ensembles, d'orchestres.

Y sont proposés des cours de guitare, piano, saxophone, flûte traversière, clarinette, violon, batterie, à raison d'une heure et demie de cours par semaine et des pratiques collectives : ensemble musiques actuelles, orchestre AMOS etc.

Site internet : [www.crddordogne.com](http://www.crddordogne.com)



## Le Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN)

Le **SMPN** créé le 3 janvier 2014, porte le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) avec pour objectif d'assurer la couverture totale de la Dordogne en réseau FTTH (Fiber to the Home) c'est à dire de la fibre optique jusqu'au domicile en remplacement du réseau cuivre. Il prévoyait un déploiement de la fibre sur le département en trois phases de six ans en un réseau d'initiative publique.

Le SDTAN tenait compte des zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) sur lesquels Orange déploie le réseau fibre (Ancienne CAP et Bergerac).

Avec le très haut débit, le Syndicat Mixte Périgord Numérique construit les outils indispensables au déve-

loppement dans ce monde connecté dans lequel nos territoires devront créer de la valeur ajoutée.

A l'échelle de la Dordogne, le Syndicat mixte Périgord numérique finance les travaux des zones rurales et l'opérateur Orange finance les zones urbaines (Communautés d'agglomérations de Périgueux et Bergerac). Il prévoyait un déploiement de la fibre sur le Département en trois phases de 6 ans.

Le montage du syndicat s'appuie sur un modèle défini avec la Région, les composantes principales en sont le SDE24, le Conseil Départemental 24, les EPCI du Département.

La participation de notre Communauté de Communes du Périgord Nontronnais est de 52 000 € en 2019 puis 55 000 € en 2020, 57 000 € en 2021, 58 000 € en 2022, puis 60 000 € en 2023.

## Le soutien aux associations culturelles et sportives

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais soutient les associations culturelles, sportives et porteuses de projets évènementiels d'intérêt communautaire.

Chaque année, une enveloppe de **50 à 55 000 €** est allouée aux associations pour leur fonctionnement ou pour les aider à financer une ou plusieurs manifestations. Un soutien matériel et technique est également apporté par la Communauté de communes et les mairies.

En 2019, plus de **30 associations** devraient ainsi être soutenues dont 8 dans le cadre de la convention culturelle avec le département de la Dordogne.

**Quelques exemples** de soutien aux associations et évènements :

- le festival La Chevêche (organisé par le CPIE Périgord-Limousin),
- le festival Ren'contes à ciel ouvert (à St-Estèphe),
- l'association Clavicorde,
- le festival des Solidarités (organisé par le collectif Festisol),
- l'Enchantada de l'Union Occitane Camille Chabaneau,
- les clubs de rugby et de foot,
- le Trail des Grands couteliers de la Team GC,
- le Trail de la Vallée du Trieux (comité des fêtes de Busserolles) etc...

EVENEMENTIEL	2019
Le PEMA	6 750
4 à 4-Foire des potiers	4 800
CPIE-La Chevêche	1 000
3M 3F Festival Forge et métallurgie	1 000
Fil et métiers Foire des Tisserands	1 500
Folia Musica	500
Académie Musicale en Périgord Vert	200
APRED St Estèphe	200
Ren'conte à ciel ouvert Hors SICC	200
Ren'conte à ciel ouvert	500
La Rantelle	1 500
Clavicorde	1 000
Union Camille Chabaneau	400
Highland initiatives Collectif-Festisol 24	1 000
Musique en herbe	800
Mélimélo	200
<b>TOTAL</b>	<b>21 550 €</b>

SPORTS	2019
Asso sportive Nontron St Pardoux foot	4 500
Club sportif Nontron Rugby	8 000
Tennis club le Guy	500
Foot St Saud	200
Foot Javerlhac	200
Ski club Périgord Vert	400
Club Aïkido	200
Asso Nontronnaise de Tireurs Amateurs	200
Trail Vallée Trieux	400
Team GC	1000
AAPPMA Gaule Nontronnaise	200
<b>TOTAL</b>	<b>15 800 €</b>

AUTRES	2019
MFR	4 000
Réso cuir	7 500
IRISCOP	3 750
Comité des Fêtes de St Saud	500
Café associatif St Estèphe Asso PULL au vert	200
<b>TOTAL</b>	<b>15 950 €</b>



# FINANCES 2018

## Budget fonctionnement

### Dépenses de fonctionnement

LIBELLE	REALISÉ 2018
Charges à caractère général	1 522 340,89
Charges de personnel et frais assimilés	4 111 723,16
Atténuations de produits	856 004,30
Dépenses imprévues	0,00
Virement à la section d'investissement	0,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections	474 723,47
Autres charges de gestion courante dont ordures ménagères	2 719 741,81
Charges financières	74 871,79
Charges exceptionnelles	1 695,76
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>9 761 101,18</b>

### Recettes de fonctionnement

LIBELLE	REALISÉ 2018
Résultat reporté	90 920,18
Atténuations de charges	363 008,29
Opérations d'ordre de transferts entre sections	38 322,00
Produits des services, du domaine et ventes divers	610 063,12
Impôts et taxes dont ordures ménagères	6 949 516,06
Dotations et participations	1 788 671,58
Autres produits de gestion courante	143 636,09
Produits exceptionnels	60 036,39
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>10 044 173,71</b>

**Au 31.12.2018, l'endettement est de 314,42 € par habitant (337 € au 31.12.2017).**

## investissement

	REALISÉ 31.12.2018	
	DÉPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		43 240,88
AFFECTATION RESULTAT		47 043,82
FCTVA		38 596,00
Opérations financières / patrimoniales	378 687,55	
Remb. échéances MSP - Caution		43 667,72
Créances cessions pavillons		14 400,00
OP ORDRE SECTION // AMORTISSEMENT	38 322,00	474 723,47
ZAE St Front la Rivière	100 435,89	213 985,00
Achat matériel	42 033,13	2 053,00
Bâtiment	16 217,13	
Voie Verte	13 642,20	
Documents Urbanisme	6 512,30	
Communication	7 219,20	
Pont du Manet	52 830,88	13 478,30
Périgord Numérique	43 993,00	
Promotion V92	20 128,33	
Vestiaire Stage	293,10	
ZAE Varaignes	15 000,00	
Révision PLU CCPVN (4 existants)	28 846,91	
Pistes Forestières CCPN	116 643,64	
Cabinet Médical Javerlhac	40 434,20	
Immeuble Petite opération économique	19 315,90	
Caisse billetterie Cinéma		3 357,00
Traverse Lacaujamet	2 970,00	
Aire de gens du voyage	7 547,89	
Traverse St Barthélémy de Bussière	1 500,00	
Déviation Piégut	6 095,28	
Plafond Cinéma	44 314,50	
Travaux Maison de Santé St Pardoux	10 148,86	
Eaux Pluviales Tour Piégut	9 960,00	4 150,00
Voirie ex CCHP	18 872,40	7 318,50
ZAE Augignac	4 336,00	
Aménagement traversée Champniers Reilhac	11 526,54	48 719,00
Logement Etouars	61,32	6 508,00
Logement Busserolles	12 430,63	4 301,57
Atlas et Cartes communales	1 101,24	
	1 071 420,02	965 542,26

**Coût  
de fonctionnement  
des principaux  
services  
en 2018**

**VOIRIE SERVICE TECHNIQUE**

1 365 977,88 €

**EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Stades - Complexe Aquatique

504 399,55 €

**HABITAT**

Opération de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Urbanisme - Logements

97 934,71 €

**ENFANCE JEUNESSE**

Crèche - RAM - ALSH - Périscolaire - Projet citoyen

767 591,77 €

**SOCIAL**

Maisons de Santé - CIAS

52 466,81 €

**TOURISME et EVENEMENTIEL**

Offices de tourisme - SNCF - Fête du couteau

163 324,10 €

**CULTURE**

Cinéma - Bibliothèques - Pôle Expérimental des Métiers d'Art - Conservatoire de musique - Musée

403 545,04 €

**Taxes locales**

Des différences entre les **taux votés** par la communauté de communes (voir tableau) et les taux figurant sur vos avis d'imposition peuvent apparaître. En effet, les taux pratiqués par les anciennes Communautés de Communes avant la fusion n'étaient pas identiques. Dès la création de notre nouvelle Communauté de Communes du Périgord Nontronnais et comme le prévoit la loi, les taux ont été harmonisés par un lissage sur une durée choisie de 6 ans.

	2018	2019
Taxe d'habitation	<b>8,91 %</b>	<b>8,91 %</b>
Foncier bâti	<b>1,78 %</b>	<b>2,72 %</b>
Foncier non bâti	<b>4,60 %</b>	<b>4,60 %</b>
Cotisation Foncière Entreprises (CFE)	<b>25,90 %</b>	<b>25,90 %</b>

# Une commission à connaître ...

## Qu'est-ce que la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) ?

C'est une commission qui a pour mission d'évaluer les Transferts de charges. Elle est composée d'au moins un représentant de chaque conseil municipal.

### Qu'entend-on par les termes charges transférées ?

Les charges transférées correspondent à l'ensemble des charges relatives aux compétences transférées entre communes et l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale : la communauté de communes). Il existe deux types de transferts de charges :

- Les transferts de charges des communes vers l'EPCI accompagnant le transfert de l'exercice de compétences anciennement communales vers l'échelon intercommunal (exemples : le périscolaire, le « contingent incendie »...)

- Les restitutions de charges de l'EPCI à ses communes membres lorsque la collectivité renonce à l'exercice de certaines compétences en lieu et place de ses communes membres, ou lors de modifications de la carte intercommunale, ou lorsqu'une commune intègre un nouvel EPCI qui n'exerce pas les mêmes compétences que celui auquel elle appartenait auparavant.

(Exemples : les écoles dont la compétence exercée par les villages du Haut Périgord a été redonnée aux communes en 2014 lors de la première fusion, les stades dont la compétence exercée par la CCPVN a été redonnée partiellement aux communes lors de la création de la nouvelle CCPN).

### Qu'entend-on par Attribution de Compensation (AC) ?

Dans ces deux cas, il revient à la CLECT de procéder à une évaluation des charges transférées afin que l'EPCI et ses communes membres puissent déterminer le montant de l'Attribution de Compensation, c'est-à-dire la somme à verser ou à recevoir.

L'EPCI est tenu de procéder à une communication officielle des montants provisoires avant le 15 février à l'ensemble de ses communes membres.

Une AC est dite « négative » lorsque le montant des charges transférées à l'EPCI par la commune est **supérieur au produit de fiscalité professionnelle transférée**. L'article 1609 nonies C du CGI prévoit dans ce cas que « lorsque l'attribution de compensation est négative, l'EPCI peut demander à la commune d'effectuer, à due concurrence, un versement à son profit ».

A contrario, lorsque le montant des charges transférées à l'EPCI est **inférieur au produit de la fiscalité professionnelle transférée**, l'attribution de compensation est versée de l'EPCI vers la commune concernée.

## Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

Communes	ATTRIBUTIONS 2018	
	CCPN reçoit de la commune	CC PN rend à la commune
Abjat sur Bandiat	127 685,76 €	
Bourdeix (Le)	52 263,76 €	
Champs Romain	4 823,38 €	
Connezac	13 438,57 €	
Hautefaye	30 575,55 €	
Javerlhac	36 205,50 €	
Lussas et Nontronneau	47 564,31 €	
Milhac de Nontron	54 791,62 €	
Nontron		94 779,14 €
S Front la Rivière	33 133,54 €	
S Front sur Nizonne	4 858,32 €	
St Martial de Valette	74 022,45 €	
St Martin le Pin	54 464,82 €	
St Pardoux la Rivière		151 159,63 €
St Saud Lacoussière	80 120,50 €	
Savignac de Nontron	27 499,25 €	
Sceau Saint Angel	16 394,80 €	
Augignac	51 385,65 €	
Busserolles	50 483,55 €	
Bussière Badil		10 213,10 €
Champniers Reilhac	48 793,35 €	
Etouars	23 640,10 €	
Piégut Pluviers	15 982,80 €	
St Barthélémy de Bussière		25 904,45 €
St Estèphe	63 211,40 €	
Soudat	21 988,21 €	
Teyjat	40 802,42 €	
Varaignes	66 643,05 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 040 772,66 €</b>	<b>282 056,32 €</b>

# DES CONTACTS UTILES

## Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

Accueil 05.53.60.33.88

\*Administration générale (*contact@perigord-nontronnais.com*)

\*Directeur Général des Services (*dgs@ccpn.fr*)

\*Service des finances

\*Ressources humaines

\*Marchés Publics

\*Service économie/tourisme

\*Communication

\*Service Urbanisme (*urbanisme@ccpn.fr*)

Service Habitat : 05.53.56.25.36 (*habitat@ccpn.fr*)

Service Energie: 05.53.56.00.67

Environnement et Services Techniques: 05.53.56.00.66  
(*environnement@ccpn.fr*)

Cinéma Louis Delluc: 05.53.56.78.35  
(*cinontron@gmail.com*)

Pôle Expérimental des Métiers d'Art : 05.53.60.74.17  
(*contact@metiersdartperigord.fr*)

Fête du Couteau et Subventions aux associations:  
07.87.26.51.34 (*cultureccpn@gmail.com*)

Bibliothèques:

Nontron: 05.53.56.22.36

St Martial de Valette : 05.53.56.05.15

Piégut-Pluviers : 05.53.56.17.05

Offices de Tourisme:

Nontron: 05.53.56.25.50

Piégut-Pluviers: 05.53.60.74.75

Varaignes: 05.53.56.35.76

Complexe Aquatique l'Olive: 05.53.60.58.58  
(*piscinelolive@orange.fr*)

Relais d'Assistantes Maternelles (RAM):  
05.53.56.37.46 (*ram@ccpn*)

Multi-Accueil « Lilobambins » : 05.53.56.19.33  
(*lilobambins@ccpn.fr*)

Accueils de Loisirs

« l'Oasis » : 05.53.60.59.62 (*loasis@ccpn.fr*)

« Arc en Ciel » : 05.53.56.64.89 (*arcenciel@ccpn.fr*)

« Les Loustics » : 05.53.56.20.23 (*alsh.busserolles@orange.fr*)

Local Ados : 06 .47.51.40.53 (*localados@ccpn.fr*)

Centre Intercommunal d'Aide Sociale (CIAS) :  
Nontron: 05.53.60.84.40  
Piégut-Pluviers: 05.53.56.55.90

Régies Eau et Assainissement : 05.53.56.25.58

Maison Médicale de Nontron: 05.53.56.03.03  
05.53.56.00.88

Maison de santé de St Pardoux la Rivière:  
05.53.56.70.30

Cabinet Médical de Javerlhac : 05.53.60.74.94



[www.perigord-nontronnais.fr](http://www.perigord-nontronnais.fr)

## Bulletin Intercommunal de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

Mai 2019

Imprimé en 9 000 exemplaires

### Distribution :

Les mairies de la CCPN

### Directeur de la publication:

Marcel Restoin

### Conception, réalisation:

Communauté de Communes  
du Périgord Nontronnais

### Graphismes et mise en page:

Pierre Peyrazat, Corinne Valade,  
Florence Martial

### Comité de rédaction :

les membres du bureau élargi, les maires, les services,  
Gérard Chapeau, Christian Gaillot

### Crédit photos:

Phot'Oc, Sud Ouest, Corinne Valade, les mairies et les  
services de la CCPN, Régies eau et assainissement

### Photo de couverture:

Phot'Oc

